

A group of people walking and cycling on a reflective surface under a cloudy sky. The scene is captured in a wide, low-angle shot, showing the silhouettes and reflections of the individuals. The sky is filled with soft, grey clouds, and the ground is highly reflective, mirroring the figures and the sky above. Two thin, dark diagonal lines are positioned above and to the left of the main title.

# Rapport 2021

Loi Energie - Climat

Article 29

LAZARD  
FRÈRES GESTION





# SOMMAIRE

**1° DÉMARCHE ESG GÉNÉRALE**

**2° MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS**

**3° PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE  
LA GOUVERNANCE**

**4° STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE**

**5° TAXONOMIE EUROPÉENNE**

**6° STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS**

**7° STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE  
LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ**

**8° PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA  
GESTION DES RISQUES**

**9° PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE**

# 1 Informations relatives à la démarche générale de l'entité

## A Une intégration ESG à tous les niveaux

Lazard Frères Gestion vise à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective d'investissement de long terme. Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active fondée sur la sélection de titres qui vise à optimiser le couple rendement/risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

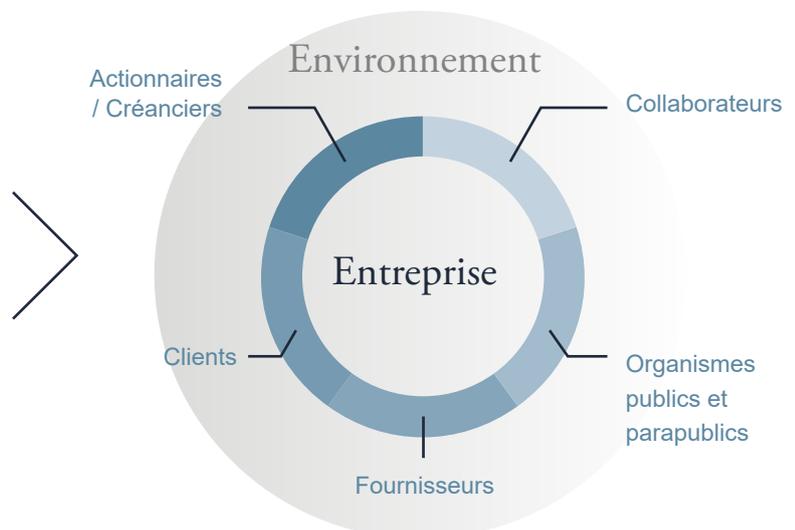
Nous accordons depuis toujours une importance primordiale à la gouvernance, fondement essentiel d'une stratégie financière et extra-financière crédible. Nous investissons avant tout dans des entreprises que nous souhaitons accompagner dans la durée, avec des modèles de développement clairs, des organes de contrôle efficaces et un management de qualité avec lequel nous instaurons au fil des rencontres un rapport de confiance fort.

Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises ayant intégré les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de performance sur la durée.

Elles sont en effet plus à même de prendre en compte leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à la compétitivité long terme des entreprises. Nous considérons traditionnellement 5 parties prenantes:

C'est dans le but d'évaluer le degré d'intégration des enjeux ESG par les entreprises et le respect des parties prenantes que l'analyse extra-financière est venue naturellement enrichir notre analyse financière.

L'analyse ESG prend en compte les paramètres qui nous semblent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière de l'entreprise. Elle nous permet d'identifier les enjeux ESG majeurs, de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, mais aussi de futures opportunités.



Il est donc important de sélectionner des entreprises qui intègrent dans leur modèle de développement les enjeux extra-financiers suivants :

# E

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Toute entreprise désireuse d'assurer sa pérennité économique se doit de protéger le capital naturel en recherchant en permanence la limitation et/ou l'optimisation des impacts de ses activités, produits et services sur l'environnement et le climat.

▼

L'analyse environnementale d'une entreprise consiste en une analyse de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur l'environnement.

# S

ENJEUX SOCIAUX

Le capital humain est, avec le capital financier, l'un des deux moteurs essentiels de l'entreprise. Valoriser ce capital humain sur toute la chaîne de valeur, en prendre soin et le développer doit faire partie de la stratégie des entreprises.

▼

Le suivi et l'analyse de multiples indicateurs permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en matière sociale et d'identifier de potentiels risques.

# G

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs. Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques et la présence, le cas échéant, d'un contre-pouvoir actionnarial participent à la maîtrise des risques, favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

▼

L'analyse de la bonne gouvernance est réalisée grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'évaluer objectivement son architecture et sa qualité.

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, en prévoyant des dispositifs contraignants. Il s'agit de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est créé, dès 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés, et dès 2020 pour les entreprises d'au moins 50 salariés, une obligation de transparence sur les écarts de rémunération identifiés tout en renforçant les possibilités de contrôle des services administratifs du travail.

Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de 4 indicateurs qui mesurent différentes données en matière d'égalité professionnelle :

1. écart de rémunération entre femmes et hommes (40 points)
2. écart du taux d'augmentation du salaire de base entre femmes et hommes (35 points)
3. pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité (15 points)
4. nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) dans les 10 plus hautes rémunération de l'entreprise (10 points)

Si la somme obtenue est inférieure à 75 points, l'employeur a 3 ans pour mettre en place des actions correctrices. Passé ce délai, il encourt une pénalité financière.

Au titre de l'année 2021, Lazard Frères Gestion atteint le score de 82 points sur 100.



# B / Reporting extra-financier

////////////////////

## Reporting de performance ESG

////////////////////

Nous mesurons régulièrement la performance ESG de nos investissements.

Dans ce cadre, nous publions trimestriellement un reporting ESG pour les fonds labellisés ISR.

Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance que nous instaurons avec nos clients. Nous réalisons des reportings sur mesure pour nos clients, adaptés à leurs demandes.

# Reporting climat



## PÉRIMÈTRE

Conscient des enjeux climatiques et de la demande croissante des investisseurs privés et institutionnels concernant le suivi des risques climatiques liés à nos investissements, Lazard Frères Gestion publie les informations relatives à l'empreinte carbone de ses OPC dont l'actif est supérieur à 500 millions d'euros. Le périmètre couvre également l'ensemble de notre gestion ISR, sans condition de seuil minimum.



## EMPREINTE CARBONE

Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.

- Lazard Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)

*Scope 1* : émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit

*Scope 2* : émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise

- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct. La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisés par le chiffre d'affaires de chaque position.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'évaluation de la Transition Énergétique est réalisée par la société Moody's ESG Solutions qui établit la méthodologie et l'évaluation.

- Une liste de critères est établie permettant de mesurer les efforts réalisés par les entreprises en matière de Transition Énergétique.

- Selon le secteur de l'entreprise, Moody's ESG Solutions pondère ensuite ces critères selon un poids allant de 0 à 3.

- L'entreprise est ensuite évaluée sur la base de sa politique de gouvernance, les mesures prises et les résultats obtenus. Pour chaque critère, les scores vont de 0 à 100, une performance plus élevée étant meilleure. Le score global de l'entreprise est ensuite obtenu en réalisant une moyenne de ces critères pondérée par leur poids.

- Lazard Frères Gestion utilise ces notes pour établir un score du portefeuille en pondérant les notes par leur poids en portefeuille.

*Intensité carbone d'un portefeuille =*



*Émissions (scope 1+2)*

*× poids de chaque titre*

*Chiffre d'Affaires  
de chaque titre*

# Liste des OPC

## LISTE DES OPC PRENANT EN COMPTE L'ESG

Décembre 2021

Part des encours prenant en compte les critères ESG (au 31/12/2021) : 100%

### Article 8 SFDR

Gestion ISR	Encours	Part des encours totaux	Gestion ISR	Encours	Part des encours totaux	Gestion ISR	Encours	Part des encours totaux
Lazard Alpha Euro SRI <sup>2</sup>	817,2 m€	2,39%	Lazard Euro Short Duration	53,5 m€	0,15%	Lazard Patrimoine SRI <sup>2</sup>	835,8 m€	2,35%
Lazard Capital Fi SRI <sup>2</sup>	1 377 m€	3,95%	High Yield SRI			Lazard Small Caps Euro SRI <sup>2</sup>	686,1 m€	1,96%
Lazard Credit Fi SRI <sup>2</sup>	1 711 m€	4,81%	Lazard Patrimoine Actions SRI	121,1 m€	0,34%	Lazard Norden SRI <sup>2</sup>	651,3 m€	1,82%
Lazard Diversifié Long Terme SR	113,2 m€	0,32%	Lazard Patrimoine Opportunités SRI	124,8 m€	0,35%			
Lazard Equity SRI <sup>2</sup>	126,3 m€	0,35%						

### Intégration ESG

Intégration ESG			Intégration systématique et contraignante					
Lazard Actifs Réels <sup>2</sup>	23,3 m€	0,07%	Lazard Equity Inflation	47,4 m€	0,13%	Lazard Low Delta 12 Mois	2,1 m€	0,00%
Lazard Actions Américaines <sup>2</sup>	605 m€	1,70%	Lazard Euro Corp High Yield	105,6 m€	0,30%	Lazard Volig Conveg 12 Mois	20,4 m€	0,06%
Lazard Actions Émergentes <sup>2</sup>	146,5 m€	0,41%	Lazard Euro Short Term Money Market	316,8 m€	0,89%	Lazard RY11981	30,4 m€	-
Lazard Actions Euro <sup>2</sup>	114,2 m€	0,32%	Lazard European High Yield	7,6 m€	0,02%	Lazard Convertible Credit 2023 Duration	65,6 m€	0,18%
Lazard Alpha Europe	74,7 m€	0,21%	Lazard European Innovation	42,7 m€	0,12%	Lazard LND Money Market	42,6 m€	0,12%
Lazard Convertible Euro Modesto	26,6 m€	0,07%	Lazard France Relance	28,2 m€	0,08%	Lazard World Innovation	153,3 m€	0,43%
Lazard Convertible Europe	148,3 m€	0,42%	Lazard Global Hybrid Bonds	19 m€	0,05%	Norden Family	54,4 m€	0,15%
Lazard Convertible Global	5 756,2 m€	16,17%	Lazard Investissement PPA-PPA1	53,8 m€	0,15%	Norden Small	21,3 m€	0,06%
Lazard Credit 01 Zero Duration	10,8 m€	0,03%	Lazard Japon	115,6 m€	0,32%			
Lazard Credit Opportunités Absolute Return	333,7 m€	0,94%	Lazard Japon Covered	43,5 m€	0,12%			
			Lazard Japon Non-Cov	11,6 m€	0,03%			

### Article 6 SFDR

Intégration ESG			Intégration systématique					
Lazard Alpha Allocation	4,5 m€	0,01%	Lazard Horizon 2037-2039	15,8 m€	0,04%	Lazard Small Caps France	336,7 m€	0,94%
Lazard Credit 2024	70 m€	0,20%	Lazard Horizon 2040-2042	10,6 m€	0,03%	Lazard Stratégies Obligataires	21,5 m€	0,06%
Lazard Credit Bi 2022	20,5 m€	0,06%	Lazard Horizon 2043-2045	15 m€	0,04%	BOA des	10,4 m€	0,03%
Lazard Equigie Actions	119 m€	0,33%	Lazard Investissement Microcaps	281,4 m€	0,79%	Com Investissements	10,6 m€	0,03%
Lazard Equigie Recovery	42,1 m€	0,12%	Lazard Mid Caps Europe	14 m€	0,04%	Lapange	15,5 m€	0,04%
Lazard Gestion Flexible	65,6 m€	0,18%	Lazard Multi-gener. Actions	18,2 m€	0,05%	Legia	7,7 m€	0,02%
Lazard Horizon 2037-2039	17,7 m€	0,05%	Lazard Patrimoine Croissance	759,4 m€	2,13%	Inspira Mandat Croissance	9,7 m€	0,03%
Lazard Horizon 2039-2042	23,2 m€	0,07%	Lazard Patrimoine Croissance DC PL	7,7 m€	0,02%	Aprime Investissement	11,1 m€	0,03%
Lazard Horizon 2044-2050	23,7 m€	0,07%	Lazard Patrimoine DC PL	6 m€	0,02%	Pan Leasing Patrimoine	11,5 m€	0,03%
Lazard Horizon 2041-2053	20,2 m€	0,06%	Lazard Patrimoine PPA	87,3 m€	0,24%	Patrimoine Balanced Fund	6,3 m€	0,02%
Lazard Horizon 2046-2050	23,2 m€	0,07%	Alixarine	5,4 m€	0,02%	Patrimoine Fund - Bond Markets - C.F.R.	7,9 m€	0,02%
						Synergies AI Process	13,3 m€	0,04%

1. Seuls les fonds ouverts sont mentionnés dans ce document.

2. OPC faisant l'objet d'un reporting "Empreinte Carbone et Transition Énergétique"

Le présent document a été réalisé sur la base des données disponibles au 28/02/2022.

LAZARD FRÈRES GESTION

SAS au capital de 14 487 500 € 352 213 999 RCS Paris 23 rue de Courcelles 75008 Paris

www.lazardfreresgestion.fr

D

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances

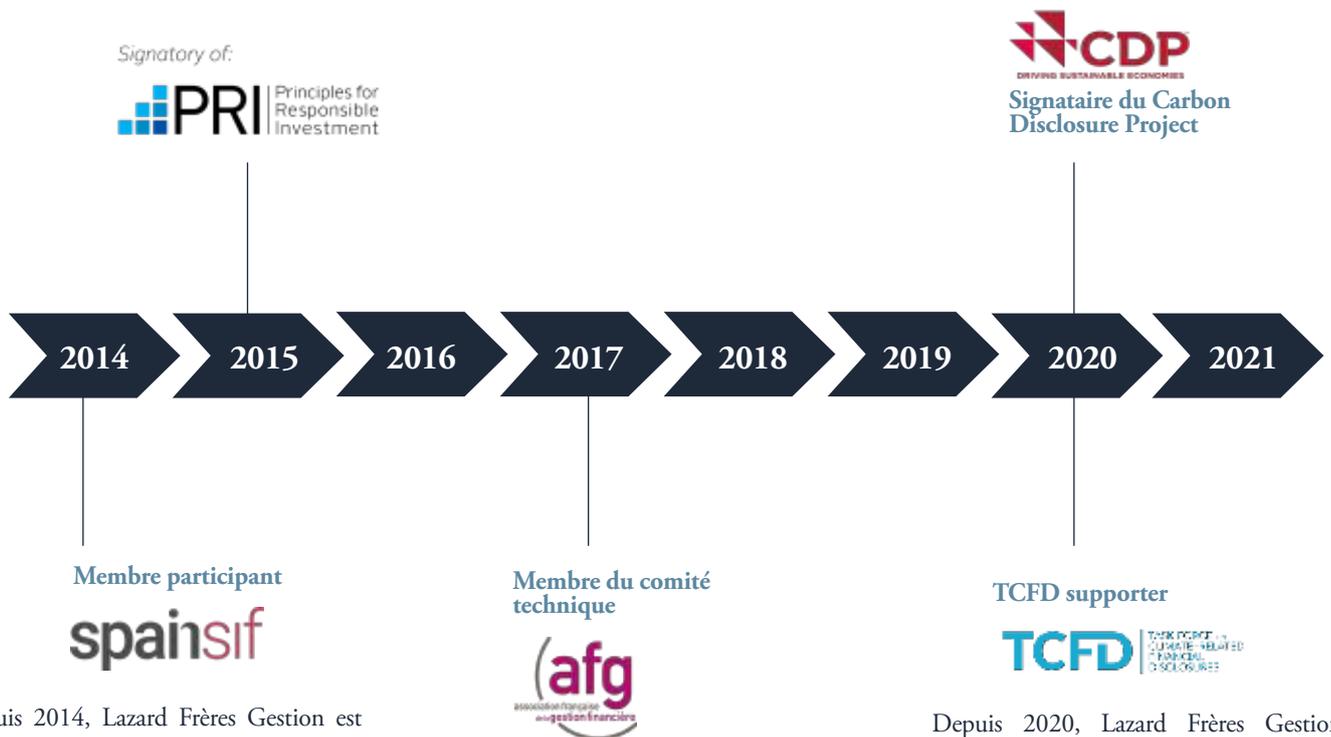
////////////////////

Non applicable à Lazard Frères Gestion.

# E/ Nos engagements de place

Depuis 2015, Lazard Frères Gestion est signataire des PRI et s'engage à respecter les six principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Cette initiative vise à inciter les entreprises à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Lazard est signataire du CDP depuis 2020. Cette ONG vise à améliorer la transparence de la donnée carbone au niveau mondial. Depuis 2003, elle effectue une campagne annuelle à l'aide d'un questionnaire pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Son champ d'application s'est étendu avec une enquête annuelle sur la gestion de l'eau en 2010, et l'impact sur les forêts, en 2013.



Depuis 2014, Lazard Frères Gestion est membre du forum pour l'investissement responsable espagnol créé en 2009. Il a pour mission de promouvoir une finance responsable au service de l'économie réelle, contribuant aux objectifs de développement durable et favorisant l'intégrité des marchés financiers.

Lazard Frères Gestion participe activement aux différents comités de Place. Nous avons notamment été membres du groupe de travail de l'AFG qui a traité du sujet de l'article 173 et a participé à la rédaction d'un guide professionnel sur l'article 173.

Depuis 2020, Lazard Frères Gestion soutient la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), groupe de travail mis en place fin 2015 lors de la COP21. Il a pour mission de définir des recommandations concernant la transparence des entreprises en matière de risques liés à l'environnement et au changement climatique.

# NOTRE GESTION ISR

Lazard Frères Gestion a adopté des stratégies de gestion propres à chacun de ses fonds ISR pour offrir une gamme de produits adaptés aux besoins des clients.

Nom du fonds	Classe d'actifs	Focus géographique	Approche	Label ISR
Lazard Equity SRI	Actions	Zone Euro	Best In Class	
Lazard Alpha Euro SRI	Actions	Zone Euro	Best In Class	
Norden SRI	Actions	Pays nordiques	Exclusion	
Lazard Small Caps Euro SRI	Actions	Zone Euro	Best In Universe	
Lazard Dividend LowVol SRI	Actions	Zone Euro	Exclusion	
Lazard Credit Fi SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Capital Fi SRI	Taux	Europe	Best In Universe	
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	Taux	Monde	Best In Universe	
Lazard Patrimoine SRI	Diversifié	Monde	Best In Universe	
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Diversifié	Monde	Best In Universe	
Lazard Patrimoine Actions SRI	Actions (GP)	Europe	Best In Universe	

Pour plus d'informations, consulter les codes de transparence Actions, Taux, Gestion Diversifiée et Gestion Privée disponibles sur notre site Internet [http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR\\_112.html](http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_112.html)

En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La gestion responsable de l'environnement
- La valorisation des ressources humaines
- Le respect des droits humains fondamentaux
- La qualité de leur gouvernance

### **Qu'est-ce que le Label ISR ?**

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, avec pour but de permettre aux épargnants et investisseurs professionnels de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR).

Le label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers. L'attribution du label et les contrôles ultérieurs sont réalisés par des organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation.

(source : <https://www.lelabelisr.fr/label-isr/>)

## 2 Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

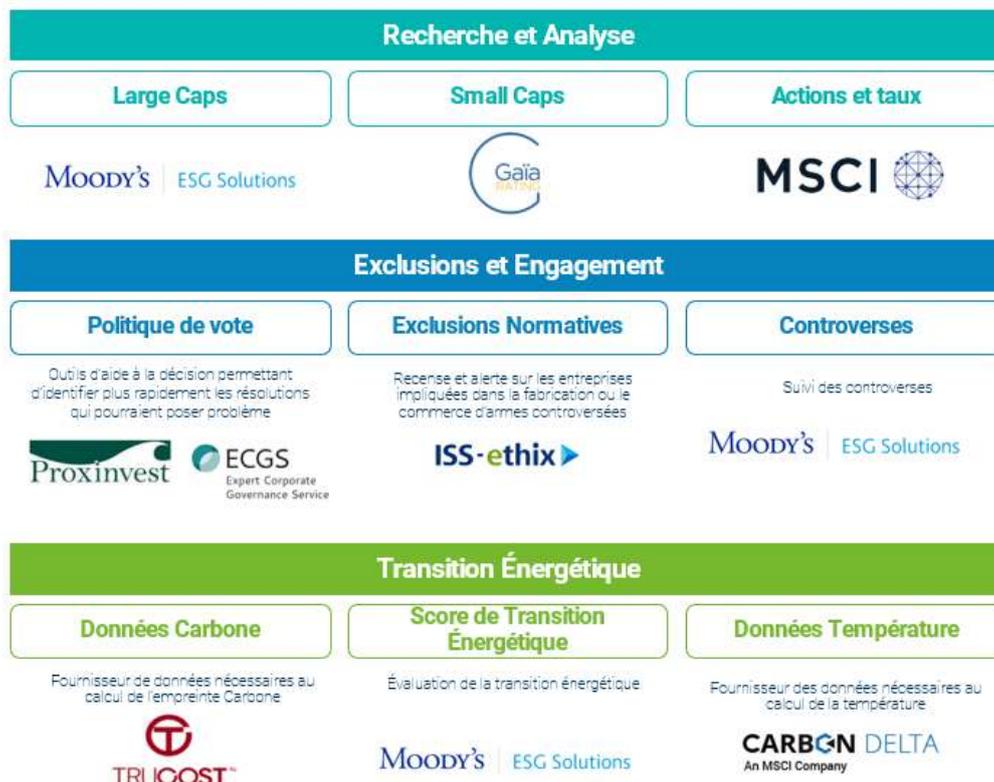
### A Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

Les personnes impliquées dans l'ESG sont :

- L'ensemble de l'équipe des gestionnaires privés composée de 15 gestionnaires de portefeuilles privés.
- L'ensemble de l'équipe Actions composée de 12 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe Obligataire composée d'un gérant monétaire et de 11 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe Gestion diversifiée composée de 4 analystes-gestionnaires.

- L'ensemble de l'équipe Gestion systématique composée de 2 analystes-gestionnaires.
- L'ensemble de l'équipe ESG composée du Directeur de l'ESG, de 4 spécialistes ESG et de 2 stagiaires analystes ESG.

Le nombre de personnes dédiées à l'ESG en équivalent temps plein (hors stagiaires) est de 9,5, soit 5,3% des ETP de la société de gestion.



Les prestataires externes et fournisseurs de données

# B / Renforcement des capacités internes

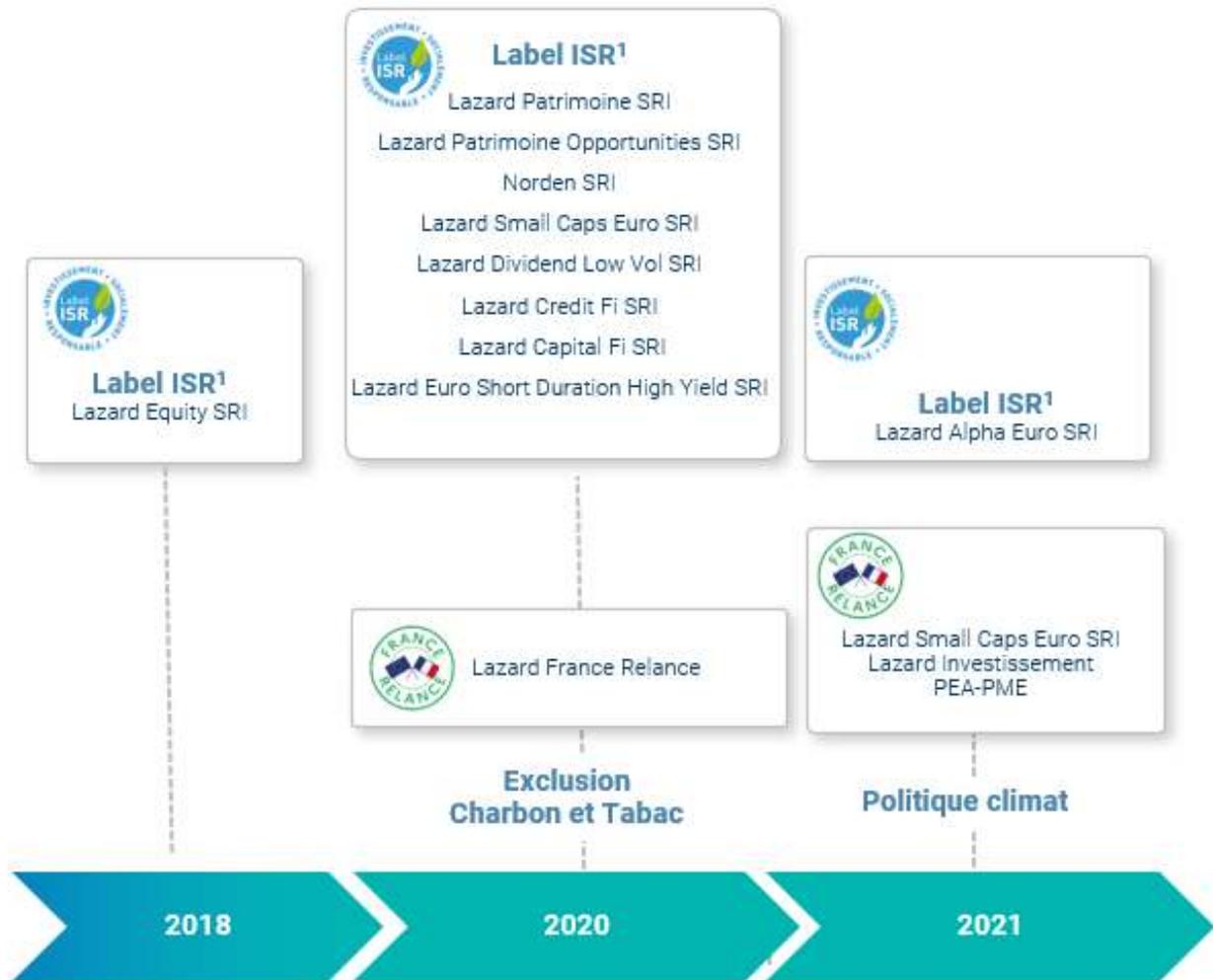
## Formations

Les salariés Lazard Frères Gestion ont reçu les formations suivantes en 2021 :

- La formation « enrichir l'analyse financière l'ESG » par la SFAF, dispensée pour 39 personnes, sur 2 jours soit 546 heures
- La formation Gouvernance – par la société Proxinvest, suivie par 2 personnes, sur un format de 9h
- Forum ESG & Impact Investing de l'AGEFI, sur 1 jour (7h), suivi par 2 personnes

Développement de produits financiers et services associés

### Étapes clés



# 3

## Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité



# A

## Organisation interne



Toutes les activités de la société de gestion, tant pour les clients institutionnels que privés, sont aujourd'hui concernées par les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les principes de l'investissement responsable (IR) sont désormais ancrés dans les discussions et les pratiques de toutes les fonctions-clés : la gouvernance interne, la recherche et l'analyse, la gestion de portefeuille, le contrôle des risques et le reporting, la conformité et les relations avec les clients.

Le Comité exécutif définit les grandes orientations en matière d'investissement responsable et coordonne les initiatives externes. Il s'assure également de l'alignement de nos pratiques et de nos initiatives en matière de politique ESG.

Afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et des membres du Comité exécutif aux enjeux liés aux sujets ESG, une formation interne de quatre modules a été dispensée par l'équipe ESG. Elle portait sur les thèmes suivants :

- Que signifie aligner les investissements avec l'Accord de Paris ?
- Comment quantifier les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles
- Que mesure la note ESG d'une entreprise ?
- Qu'est-ce qu'une activité verte selon la Taxonomie de l'Union européenne ?

De plus, les connaissances des instances de gouvernance de Lazard Frères Gestion sont enrichies à chaque comité ESG mensuel qui aborde de manière détaillée les actualités réglementaires ESG. Enfin, les événements ESG (tant pour le compte de la gestion institutionnelle que de la gestion privée) ont fait l'objet de préparations qui ont impliquées les membres du Comité exécutif.

## Le comité ESG, organe opérationnel de la politique ESG



Présidé par François-Marc Durand, président de Lazard Frères Gestion, le comité ESG rassemble une fois par mois l'ensemble des acteurs de la gestion institutionnelle et privée.

Au cours de cette réunion, les sujets ESG transversaux sont abordés afin de définir le meilleur moyen de mettre en œuvre l'ensemble des analyses et bonnes pratiques.



## Une équipe ESG entièrement intégrée à la gestion



Le modèle d'analyste-gestionnaire, propre à Lazard Frères Gestion, permet à tous les gestionnaires de portefeuilles d'inclure les pratiques d'investissement responsable au cœur de leur gestion. Ainsi, les analystes-gestionnaires sont directement responsables des analyses ESG des sociétés, de leur notation interne, de l'intégration ESG et de la mise en place de mesures d'engagement.

Les analystes-gestionnaires et les autres équipes de Lazard Frères Gestion sont assistés par l'équipe ESG composée de 4 spécialistes sur 4 domaines : actions, taux, gestion privée et reporting. Cette direction ESG est placée directement sous la responsabilité de François-Marc Durand, président de Lazard Frères Gestion.

# B / Politique de rémunération

Les rémunérations fixes et variables versées par la société de gestion à son personnel peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères Gestion.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

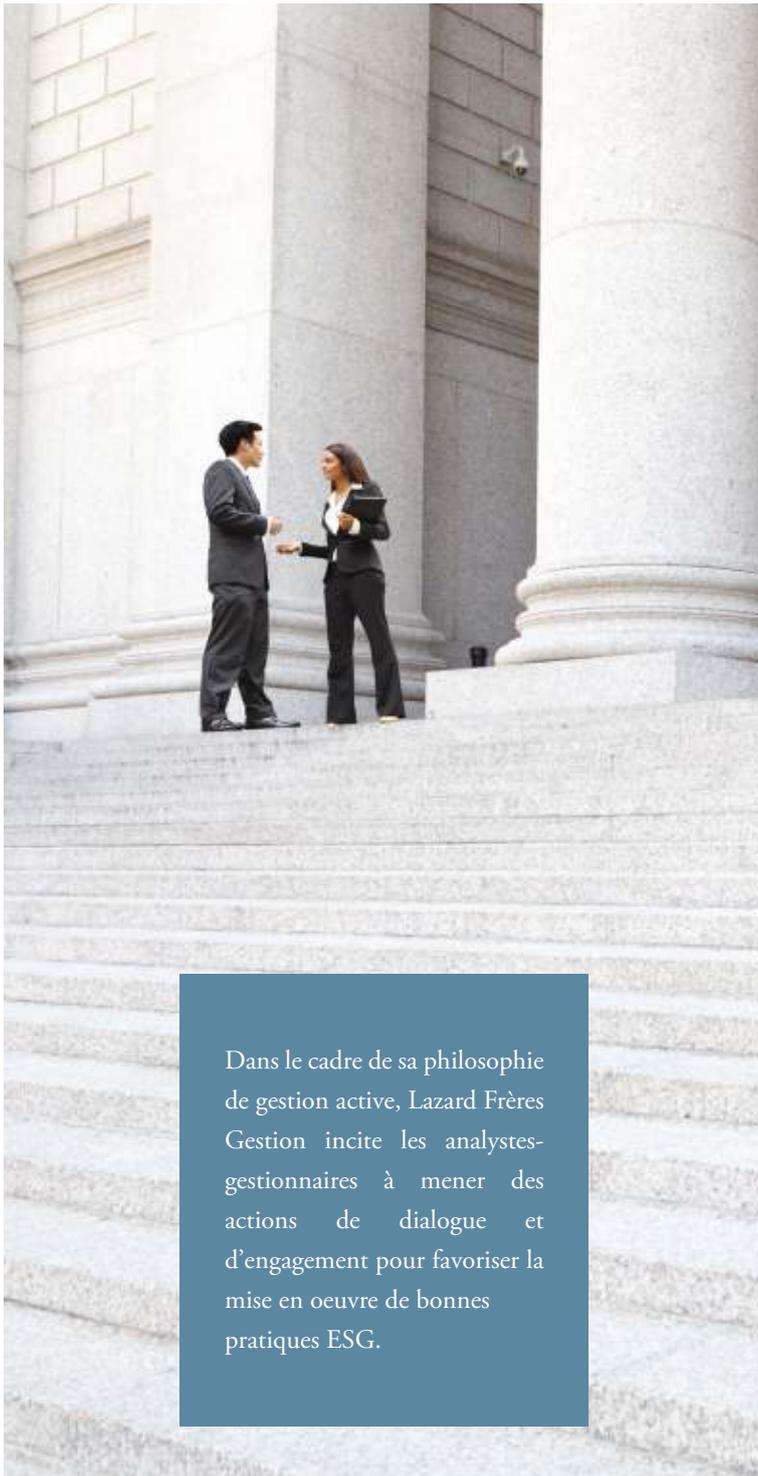
Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié. La Direction Générale supervise la détermination du montant individuel des rémunérations, déterminées notamment sur la base d'une fiche individuelle d'appréciation, support à l'entretien d'évaluation annuelle.

Les critères d'évaluation individuelle annuelle permettent de mesurer l'adéquation du Personnel Identifié avec le poste qu'il occupe, de prendre en considération ses compétences, d'apprécier notamment sa fiabilité et son autonomie. Cette évaluation rend compte de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée et permet de fixer en conséquence les objectifs à venir.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques rigoureuse et efficace en matière de développement durable. Ainsi, l'évaluation des Personnels Identifiés prend en compte non seulement les prises de risques financiers mais aussi les risques de durabilité.

# 4 Stratégie d'engagement

## A Périmètre



Dans le cadre de sa philosophie de gestion active, Lazard Frères Gestion incite les analystes-gestionnaires à mener des actions de dialogue et d'engagement pour favoriser la mise en oeuvre de bonnes pratiques ESG.

### L'expertise des analystes-gestionnaires au cœur des rencontres avec le management



L'objectif de ce dialogue est avant tout d'amener les sociétés à s'améliorer de manière continue et constructive sur l'ensemble des pratiques ESG : transparence, intégration des enjeux de développement durable, Objectifs de Développement Durable (ODD), bonnes pratiques de gouvernance...

Les rencontres individuelles avec la direction sont ainsi un point essentiel du processus d'analyse et de suivi. Au cours de ces entretiens, les analystes-gestionnaires échangent avec la direction sur de nombreux sujets ESG.

Forts de leur expertise, ce sont eux qui définissent quels seront les points saillants à aborder lors de ces rencontres.

Le suivi du dialogue et des actions d'engagement est effectué grâce à une base de données réunissant l'ensemble des comptes rendus des rencontres réalisées par les analystes-gestionnaires.

### Un dialogue cohérent avec notre démarche d'accompagnement



Les émetteurs des portefeuilles de la gestion obligatoire notés « Weak » par notre partenaire Moody's ESG Solutions (note ESG <30/100) sont, depuis 2019, systématiquement contactés par message électronique pour les interroger sur leur prise en compte des critères ESG.

En cohérence avec notre engagement collaboratif auprès du CDPI et de la TCFD<sup>2</sup> ainsi que notre approche d'accompagnement des entreprises, nous informons les émetteurs contactés de l'importance d'une communication transparente sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'expérience de Lazard Frères Gestion montre que, trop souvent, le manque d'informations nuit à certains émetteurs pourtant vertueux en matière ESG ou prêts à s'engager.

<sup>1</sup> Carbon Disclosure Project.

<sup>2</sup> Task Force on Climate-Related Financial Disclosures

# B / Politique de vote

## LIGNES DIRECTRICES DE VOTE

Le processus d'investissement de Lazard Frères Gestion est caractérisé par une gestion active dans une perspective d'investissement long terme.

L'analyse fondamentale de chaque émetteur est au cœur de ce processus. Les analystes-gérants se focalisent sur la pertinence et la clarté de la stratégie, la qualité de l'information financière délivrée et celle des dirigeants et des organes de contrôle. L'initiation d'une relation de confiance et de proximité avec l'équipe dirigeante, développée au fil des rencontres avec le management et des visites de sites, est depuis toujours un élément primordial.

Choisir d'investir dans une société, c'est donc accorder sa confiance à l'équipe dirigeante et être en accord avec sa stratégie.

Ainsi, par principe, Lazard Frères Gestion votera généralement en faveur des propositions de résolutions

provenant du conseil d'administration d'une société en portefeuille. Chacune des résolutions proposées fait toutefois l'objet d'une analyse individuelle.

Notre politique de vote met en avant notre souhait de lutter contre les éventuels conflits d'intérêts entre les entreprises et leur management qui pourraient entraver la stratégie définie à moyen terme. Cette politique a également pour objectif de préserver les intérêts des actionnaires minoritaires que nous sommes.

Selon nous, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) depuis février 2015, Lazard Frères Gestion s'est

engagé à respecter les 6 principes de l'investissement responsable édictés par les Nations Unies. Le principe n°2 stipule notamment que « Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ».

En prenant en compte les dimensions ESG dans l'exercice de ses droits de vote, Lazard Frères Gestion a la volonté de promouvoir une création de valeur durable. Les résolutions portant sur ces sujets sont analysées selon les risques et les enjeux ESG propres à l'entreprise et à son secteur. Lazard Frères Gestion a ainsi pour objectif d'encourager la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes et la diffusion des meilleures pratiques de place.



Conformément à ces lignes directrices, Lazard Frères Gestion a défini 6 principes de vote reflétant ses convictions :

# 1

## **Approbation des comptes et de la gestion**

*Principe* : Transparence et contrôle de l'information délivrée

---

# 2

## **Structure et composition du conseil**

*Principe* : Séparation des fonctions, indépendance et compétence du conseil

---

# 3

## **Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital**

*Principe* : Gestion appropriée des fonds propres, transparence et intérêt stratégique des opérations financières

---

# 4

## **Rémunération des dirigeants et association des salariés**

*Principe* : Transparence, cohérence et équité des rémunérations

---

# 5

## **Modifications statutaires et droits des actionnaires**

*Principe* : Respect des actionnaires minoritaires

---

# 6

## **Enjeux Environnementaux et Sociaux**

*Principe* : Cohérence et motivation

*Environnement* : Limitation de l'empreinte environnementale  
*Social* : Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes

## PÉRIMÈTRE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'exercice des droits de vote s'effectue sur les actions de :

- **Toutes les sociétés françaises dont les fonds gérés par Lazard Frères Gestion détiennent plus de 1% du capital**
- **Toutes les sociétés représentant plus de 0.2% du total des encours des OPC actions et diversifiés gérés par Lazard Frères Gestion**

Lazard Frères Gestion vote à l'ensemble de ces assemblées, dans la mesure où le vote par correspondance est possible.

Les seuils ont été fixés afin d'exercer les droits de vote le plus largement possible tout en maîtrisant les coûts et les moyens humains associés.

Lazard Frères Gestion se réserve le droit de voter en dehors de ce périmètre. C'est généralement le cas lorsque l'analyste-gérant estime que des résolutions proposées au vote sont particulièrement importantes.

Ce périmètre de vote s'applique à l'ensemble des OPC gérés par Lazard Frères Gestion, y compris les fonds dédiés (sauf disposition contraire décidée avec le client), les fonds de la gestion privée, ainsi que les fonds professionnels spécialisés.

Enfin, Lazard Frères Gestion n'a pas recours aux cessions temporaires sur des titres donnant droit à exercice de vote.



# Gestion des situations de conflits d'intérêts



Lazard Frères Gestion exerce les droits de vote des OPC dans l'intérêt exclusif de ces derniers. À cette fin, Lazard Frères Gestion agit en toute impartialité, et indépendamment de tout intérêt extérieur.

Lazard Frères Gestion a mis en place une Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts qui vise à les détecter, à mettre en place toutes les mesures raisonnablement nécessaires à leur gestion, ainsi qu'à définir les modalités de bonne information de la clientèle le cas échéant.

La garantie principale de l'indépendance des votes réside dans le fait que leur exercice est déterminé par la décision des analystes-gestionnaires, en fonction de leur jugement professionnel. Les analystes-gestionnaires sont eux-mêmes soumis à des obligations déontologiques strictes qui font l'objet de contrôles.

Enfin, Lazard Frères Gestion est particulièrement attentive à ce que ses votes viennent en défense des actionnaires minoritaires dans l'hypothèse où le management des entreprises aurait des intérêts qui iraient à leur rencontre.

## Cas de dérogation à la politique de vote



### **CAS DANS LESQUELS LA SOCIÉTÉ DE GESTION A ESTIMÉ NE PAS POUVOIR RESPECTER LES PRINCIPES FIXÉS DANS SON DOCUMENT « POLITIQUE DE VOTE » :**

En 2021, nous avons voté contrairement à notre politique de vote pour 15 résolutions, soit 0,80% du nombre total des résolutions analysées et votées. En termes de typologie de résolution, elles concernaient toutes des sociétés de petite ou moyenne capitalisation et portaient sur les trois catégories suivantes:

- la nomination d'administrateurs
- la rémunération
- les opérations financières/ fusions

Il arrive que pour ce type de société au caractère non standardisé, nous ne suivions pas notre politique en raison d'une logique de bonne gouvernance qui n'est pas applicable dans le cas de sociétés au capital non contrôlé. Dans certains cas, le fondateur de l'entreprise ou l'un de ses descendants préside le conseil d'administration et dirige l'entreprise. Il en est fréquemment l'actionnaire majoritaire a la légitimité nécessaire pour diriger et incarner l'entreprise.

Par exemple, nous avons voté favorablement à une résolution portant sur un le renouvellement de mandats pour une durée de plus de quatre ans. Notre politique de vote recommande de s'opposer à ce type de résolutions, afin de garder la possibilité de se prononcer régulièrement sur le mandat des administrateurs.

Dans ce cas précis, la nomination concernait le PDG et, actionnaire de référence du groupe. Nous avons jugé important que le PDG conserve son poste, d'autant que nous étions très satisfaits de sa gestion de l'entreprise. Cette résolution démontre l'importance que nous accordons à une gouvernance saine et efficace, allant de pair avec une performance financière et extra-financière de qualité.

Plus d'informations sur notre politique de vote, voir "Notre politique de vote", disponible en ligne sur [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionnariat\\_116.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionnariat_116.html)

# C Bilan de la stratégie d'engagement



## GESTION ACTION

### Présentation de notre activité d'engagements



#### 1. ENGAGEMENT PAR LE DIALOGUE

Lazard Frères Gestion se distingue par une gestion de conviction, s'appuyant sur de fréquents entretiens des gérants et spécialistes ESG Actions avec les sociétés cotées.

Notre équipe, composée de 12 analystes-gérants et 2 spécialistes ESG, a ainsi assuré plus de 775 rendez-vous en 2021.

	Entretien "one-to-one"	Autre (one to few, plénières...)	Total
Équipe Actions Large Caps	266	296	562
Équipe Actions Small Caps	103	110	213
Total	369	406	775

Les entretiens en « one-to-one » sont une occasion privilégiée d'inciter l'entreprise à améliorer ses pratiques, ou d'obtenir une réponse ciblée sur un sujet ESG en particulier. L'impact de Lazard Frères Gestion est d'autant plus important que les analystes-gérants traitent directement avec les dirigeants des sociétés. Les changements sont alors plus facilement implémentés et les points bloquants, plus rapidement améliorés.

Les analystes-gérants rédigent un compte rendu de ces rendez-vous aussi appelé « Minutes », qui recense l'intégralité des commentaires ESG.

Si les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont abordés durant chaque meeting, c'est uniquement lorsqu'ils sont parties intégrantes de la rencontre que nous considérons qu'un dialogue s'est établi avec l'entreprise.

Lazard Frères Gestion engage un dialogue avec l'ensemble des entreprises présentes en portefeuille. Au cours de ces entretiens, le dialogue sur les sujets ESG peut se faire avec plus ou moins d'intensité et plus ou moins de régularité en fonction des dernières évolutions. C'est pourquoi nous distinguons un certain nombre d'engagements, définis comme la forme la plus poussée du dialogue, lorsqu'une réponse est attendue. Souvent, un ou plusieurs axes d'amélioration sont formulés par les analystes-gérants et spécialistes ESG de Lazard Frères Gestion.

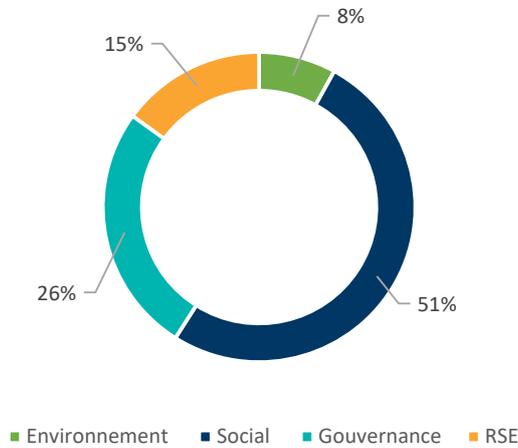
Dialogue ESG	
Nombre de dialogues ESG	471
	61% des meetings concernés
Nombre d'engagements ESG	72
	+18% par rapport à 2020

La chronologie des comptes rendus de réunion, réunis en un endroit unique, permet de retracer l'évolution des actions de la société.

## 2. LES ACTIONS CIBLÉES

Comme mentionné ci-dessus, **72 sociétés** ont fait l'objet d'un engagement spécifique sur le thème de l'environnement, des pratiques sociales, ou de gouvernance, et de la transparence extra-financière.

Thématiques d'engagement



*\*RSE : Communication des entreprises avec les fournisseurs de données extra-financières*

### Communication extra-financière des entreprises

**9 entreprises** ont été sensibilisées par l'équipe Actions de Lazard Frères Gestion sur la communication avec les fournisseurs externes de données extra-financières.

Ces engagements ont pour but premier d'obtenir des notes ESG externes plus fidèles aux réelles pratiques des entreprises. Bien souvent, ces notes sont pénalisées par un manque d'information des prestataires, qui, par défaut, attribuent de mauvaises notes aux entreprises.

# Exemples de nos actions d'engagement



## Engagement sur les piliers E, S et G

<b>Secteur</b>	Alimentation
<b>Zone géographique</b>	Europe
<b>Capitalisation boursière</b>	Small Caps
<b>Thématique</b>	E : Impact de l'activité sur l'environnement et la biodiversité S : Santé & sécurité du personnel G : Représentativité du Conseil d'Administration

En décembre 2021, nous avons rencontré cette entreprise dont l'activité présente un risque potentiel pour l'environnement, ainsi que pour la main d'œuvre.

Nous avons demandé à la société de nous présenter – si définis – des objectifs de réduction de son impact environnemental. L'entreprise nous a fait part de ses objectifs environnementaux chiffrés (réduction consommation eau et électricité, recyclage...), à horizon temporel défini à travers 18 indicateurs de performance sur la période 2020-2025 dont nous avons constaté la progression sur la présentation ESG de l'entreprise.

Parmi ses actions notables, les fermiers salariés ont 100% d'autonomie en électricité avec un parc éolien très développé et un grand réseau photovoltaïque. 44,5% de ses emballages sont déjà recyclables face à un objectif 2025 d'atteindre 100%, et la volonté de produire un poulet « durable » (i.e. produit de proximité, en plein air, nourri au grain local) est au cœur de ses axes stratégiques pour les prochaines années.

Nous souhaitons par ailleurs connaître les modalités opérationnelles de la politique Santé & Sécurité de l'entreprise. La modernisation des outils de travail est l'élément phare de la réduction des accidents du travail notamment liés à la découpe du poulet. Ceux-ci ont drastiquement diminué (-6%).

La composition du Conseil de Surveillance était aussi l'une de nos préoccupations et s'est avéré être représentatif des salariés, puisque l'un des fermiers de l'entreprise y siège.

## Engagement sur le pilier E

<b>Secteur</b>	Banque
<b>Zone géographique</b>	Europe
<b>Capitalisation boursière</b>	Large Caps
<b>Thématique</b>	E : Déforestation et biodiversité

Au cours du mois d'octobre, nous avons engagé une discussion avec une banque européenne suite à la parution d'un article dans le Financial Times qui la classe parmi les dix banques mondiales qui financent des entreprises dont l'activité principale est l'agroalimentaire et ont des conséquences directes et mesurables sur la déforestation.

Sollicitée par Lazard Frères Gestion, la banque a fourni une réponse détaillée quant à son implication sur les sujets de biodiversité et déforestation, pour lesquels le groupe possède des politiques internes très claires.

L'attention du gérant et des spécialistes ESG Actions a été portée sur le fait que l'ONG à l'origine de ce classement s'appuie sur la base de données de la plateforme Forests & Finance. Le site ne recense pas de réelles pratiques de déforestation mais classe plutôt toutes les entreprises dont les activités peuvent être considérées comme potentiellement « à risque » pour les forêts en raison de leurs activités dans certaines matières premières agricoles, ou simplement le financement de projet qui y sont liés.

#### Engagement sur le pilier S

<b>Secteur</b>	Santé
<b>Zone géographique</b>	États-Unis
<b>Capitalisation boursière</b>	Large Caps
<b>Thématique</b>	S : Taux de rotation des effectifs et formation des employés

La discussion a été engagée par Lazard Frères Gestion avec cette entreprise pour enrichir notre analyse de sa gestion du capital humain.

En effet, nous n'avions pas de donnée concernant le taux de rotation des effectifs de l'entreprise en 2020, que nous considérons important pour juger du bien-être des employés. Le nombre d'heures de formation par employé par an n'était pas disponible non plus, hors cet indicateur nous permet d'estimer dans quelle mesure les employés ont des perspectives d'évolutions et seront préparés aux métiers de demain.

La société pharmaceutique a répondu positivement à nos requêtes, nous fournissant un taux de rotation volontaire et involontaire et un nombre d'heures de formation sur la totalité des employés que nous avons ajusté pour le rendre comparable avec les autres entreprises.

#### Engagement pour améliorer la communication extra-financière

<b>Secteur</b>	Banques
<b>Zone géographique</b>	Pays nordique
<b>Capitalisation boursière</b>	Small Caps
<b>Thématique</b>	Amélioration de la notation ESG externe

Cette banque était très proche d'être exclue de notre univers d'investissement en raison de sa notation ESG par notre fournisseur de données extra-financières. En raison du manque de transparence de la société, sa capacité à gérer les questions de ressources humaines était perçue comme insuffisante, et l'entreprise ne divulguait pas non plus ses politiques environnementales, et ses pratiques relatives au lobbying.

Après avoir reconnu que des améliorations étaient nécessaires, la banque a entrepris des changements significatifs. Sa note ESG globale a été augmentée, passant de 35 à 51/100. L'entreprise demeure dans notre univers d'investissement.

# GESTION OBLIGATAIRE

## Présentation de notre activité d'engagements

////////////////////

### 1. ENGAGEMENT PAR LE DIALOGUE

- **Une campagne d'engagement annuelle systématique pour tous les émetteurs « weak » ou inférieurs à 2 sur 5 dans nos grilles d'analyse interne:**

Nous contactons ainsi toutes les entreprises en portefeuille notées « Weak » (note inférieure à 30/100) par notre partenaire extra-financier Moody's ESG Solutions et certains émetteurs de l'ensemble de l'univers d'investissement dont la note ESG interne est inférieure à 2 sur 5 avec pour objectif de les mener vers une amélioration de leurs pratiques ESG, de leur transparence et de leur communication.

Une description plus complète de notre grille interne d'analyse ESG est présentée dans notre *Approche ESG*. (<http://www.lazardfreresgestion.fr/download.aspx?Doc=W20&Ref=APPROCHEESG&Lang=FRA&Extension=pdf>)



#### **Le message global est le suivant :**

- Nous sommes actuellement détenteurs d'obligations
- De mauvaises notation ESG peuvent nous contraindre à restreindre nos investissements
- Vos principales faiblesses et points d'améliorations sont ...
- Pourriez-vous commenter ces données et nous communiquer vos objectifs ESG ?

- **Des actes d'engagement en cas d'événements de marché (survenue d'une controverse, émission d'un émetteur trop faiblement noté, dégradation importante des pratiques) :**

Nous nous tenons d'être très réactifs face aux événements de marchés. Si une controverse survient à propos d'un émetteur important de notre univers d'investissement, nous sommes amenés à l'inscrire sur une liste de surveillance, le contacter dans les plus brefs délais et, en fonction des réponses apportées, éventuellement l'exclure.

De même lorsqu'une société faiblement notée émet sur les marchés, nous profitons de ce moment propice pour souligner l'importance de relever son niveau de pratique et de communication ESG.

Il nous est arrivé à plusieurs reprises en 2021 de renoncer à des émissions conformément à nos contraintes ESG internes car l'émetteur était trop faiblement noté.

- **Une campagne d'engagement en continu pour enrichir nos informations sur les pratiques de émetteurs:**

Il y a désormais un moment dédié à des questions ESG lors des rencontres avec les directions d'entreprise. Nous abordons leurs faiblesses, leurs axes de progression et nos attentes.

Nous engageons également spécifiquement les émetteurs pour lesquelles nous avons trop peu d'information ou qui présentent un retard conséquent sur leurs pairs sectoriels. Cela nous permet d'alimenter nos grilles d'analyse interne et d'avoir une vision plus précise des pratiques réelles de l'émetteur.

## 2. LES ACTIONS CIBLÉES

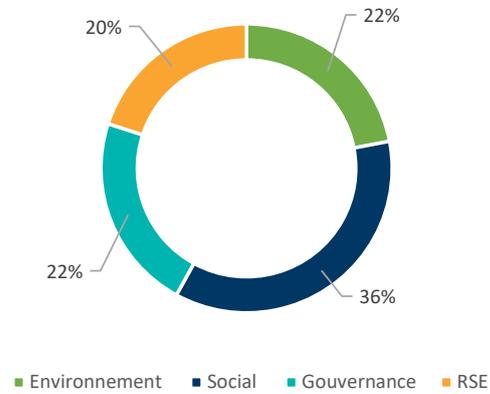
Lors de ses rencontres avec les sociétés, les analystes-gérants obligataires évoquent les sujets ESG dans leur pluralité. Les trois piliers ESG sont abordés quasiment systématiquement lors des échanges dans le but de faire progresser l'émetteur.

En 2021, l'équipe a engagé des discussions sur l'amélioration de pratiques ESG auprès de 48 entreprises.

Le défaut de communication des émetteurs peut expliquer en partie un score ESG faible.

L'équipe obligataire de Lazard Frères Gestion a ainsi effectué un engagement auprès de 26 émetteurs pour leur demander de publier davantage de données ESG.

Thématiques d'engagement



\*RSE : Communication des entreprises avec les fournisseurs de données extra-financière

## 3. RÉSULTAT DES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de nos actions d'engagement, les équipes de gestion Obligataire de Lazard Frères Gestion ont contacté 74 émetteurs en 2021. Les réponses détaillées que nous avons reçues de la part des émetteurs portent sur leurs pratiques, les objectifs qu'ils se sont fixés et les moyens qu'ils y investissent. Nous pouvons ainsi présenter nos actions d'engagement comme ci-dessous :

<b>Sociétés contactées</b>	74
<b>Réponses détaillées reçues</b>	54
<b>Entretiens téléphoniques</b>	14

En 2021, le résultat de notre engagement a eu pour conséquence l'amélioration/le maintien/la dégradation d'une note interne et/ou l'achat/la non-participation à certaines émissions :

<b>Améliorations de notes ESG internes</b>	19
<b>Maintiens de notes ESG internes</b>	34
<b>Dégradations de notes ESG internes</b>	1
<b>Participation à une émission primaire de type « Sustainability-Linked Bond » d'un émetteur exclu mais dont nous soutenons la démarche de durabilité</b>	1
<b>Non-participation à une émission en raison de notation ESG trop faible</b>	3

L'impression générale qui ressort de cette campagne est la suivante :

- Nous constatons une amélioration continue des pratiques et une amélioration de la communication des émetteurs, toutes tailles confondues.
- Les émetteurs sont nombreux à nous informer que certaines pratiques sont déjà en place mais pâtissent d'une mauvaise communication souvent perçue comme un manque de transparence.
- Les émetteurs se fixent des objectifs extra-financiers de plus en plus précis et multiplient leurs participations dans des initiatives de place.

## Exemples de nos actions d'engagement



### Engagement pour améliorer la communication extra-financière

<b>Secteur</b>	Services Financiers
<b>Zone géographique</b>	Europe
<b>Capitalisation boursière</b>	Investment Grade
<b>Thématique</b>	Amélioration de la notation ESG externe

La société était évaluée 28/100 par Moody's ESG Solutions en 2020.

Lazard Frères Gestion a contacté l'entreprise sur le modèle habituel tout en lui expliquant les forces, faiblesses et axes de progression. L'équipe obligataire a ensuite entretenu des échanges réguliers sur les mois qui ont suivi pour nous assurer de la tenue de leurs engagements. En mai 2021, nous avons constaté un doublement de la note chez notre partenaire extra-financier avec 52/100.

### Engagement sur les piliers E, S et G et dégradation de la note interne

<b>Secteur</b>	Immobilier
<b>Zone géographique</b>	Allemagne
<b>Capitalisation boursière</b>	High Yield
<b>Thématique</b>	E : Gestion environnementale des bâtiments S : Communication sur la gestion des Ressources Humaines G : Intégrité du management et de la comptabilité

Au cours du mois de juin, l'équipe obligataire a identifié les enjeux matériaux pour l'entreprise résultant notamment d'un manque de transparence financière et non-financière. Lors d'un entretien téléphonique, nous avons notamment remarqué une mauvaise communication sur les questions de ressources humaines, peu d'engagement avec les agences de notation ESG, un faible dialogue relatif à la gestion environnementale des bâtiments ainsi qu'un manque d'intégrité de la part du management sur la comptabilité financière.

Lazard Frères Gestion a alerté l'émetteur sur la nécessité de développer ses pratiques pour que nous puissions le soutenir à l'avenir.

Les efforts fournis par l'émetteur n'ont pas été suffisant pour répondre à nos préoccupations et s'en est donc suivi une dégradation de la note interne inférieure à 2. L'émetteur est, par conséquent, exclu de notre univers d'investissement.

## Engagement sur le pilier E

<b>Secteur</b>	Chimie
<b>Zone géographique</b>	Angleterre
<b>Capitalisation boursière</b>	High Yield
<b>Thématique</b>	E : Stratégie de réduction des émissions de CO2 et engagement avec les agences de notations extra-financières

La société était évaluée 21/100 par Moody's ESG Solutions avant que l'équipe obligataire n'engage avec elle.

Dans un premier temps, nous avons identifié les risques matériels pour la société en raison d'un reporting d'émissions de gaz à effets de serre incomplet, de peu d'implication dans les initiatives de technologies propres ainsi que de peu d'engagement avec les agences de notation ESG.

L'entreprise a été contactée par Lazard Frères Gestion au sujet de ses enjeux extra-financiers, notamment sur le pilier environnemental.

À la suite de notre dialogue, l'émetteur a annoncé de nouveaux engagements environnementaux couvrant la plupart de leurs enjeux matériels dont de nouveaux objectifs Net Zéro d'ici 2050, des objectifs intermédiaires de réduction de 10 % des gaz à effets de serre d'ici 2025 ainsi qu'une discussion sur la stratégie future et leur engagement avec Moody's ESG Solutions.

Nous avons donc décidé d'augmenter note ESG interne et cela a également permis l'augmentation de la note chez notre partenaire extra-financier avec 38/100.

# D

## Bilan de la politique de vote

### Organisation de l'exercice des droits de vote

#### INSTRUCTION ET ANALYSE DES RÉOLUTIONS

Les spécialistes ESG analysent les recommandations fournies par la société de conseil en vote Proxinvest. Ils confrontent ces recommandations à la politique de vote de la société de gestion et les transmettent ensuite à l'analyste-gestionnaire responsable du suivi de la valeur.

L'analyste-gestionnaire communique ses instructions aux spécialistes ESG qui procèdent à l'instruction des votes via les plateformes de vote ou via le dépositaire le cas échéant.

La recherche est utilisée à titre informatif, l'analyste-gestionnaire demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. En cas de vote contraire à la politique de la société de gestion, une justification est apportée pour expliciter les raisons ayant mené à cette prise de position.

#### PÉRIMÈTRE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le périmètre de vote s'applique aux actions de :

- Toutes les sociétés françaises dont les fonds gérés par Lazard Frères Gestion détiennent, en cumulé, plus de 1% du capital.
- Toutes les sociétés représentant plus de 0,2% du total des encours des OPC Actions et Diversifiées gérés par Lazard Frères Gestion.

Le présent rapport est basé sur ce périmètre de vote établi au 31 décembre 2020 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

### Participation aux assemblées

#### PÉRIMÈTRE DE VOTE

Lazard Frères Gestion a voté à 100 assemblées générales qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2021 sur un périmètre de 112 assemblées, soit un taux de 89,3%.

Lazard Frères Gestion a analysé 1812 résolutions et voté contrairement aux recommandations du Management des sociétés sur 199 résolutions soit 10,98% des cas.

<b>Pour</b>	89,2%
<b>Contre</b>	10,21%
<b>Abstention</b>	0,77%

## HORS PÉRIMÈTRE DE VOTE

Nous nous efforçons d'exercer nos droits de vote lorsqu'une assemblée générale est considérée comme sensible, par exemple dans le cas de sociétés de petites capitalisations européennes non françaises dans lesquelles nous détenons une part significative du capital. Nous pouvons également être amenés à voter à des assemblées générales de sociétés nordiques, dans le cas où des résolutions qui nous paraissent importantes sont proposées au vote.

Société	Pays	Nombre AG votées
<b>VOLVO</b>	Suède	1

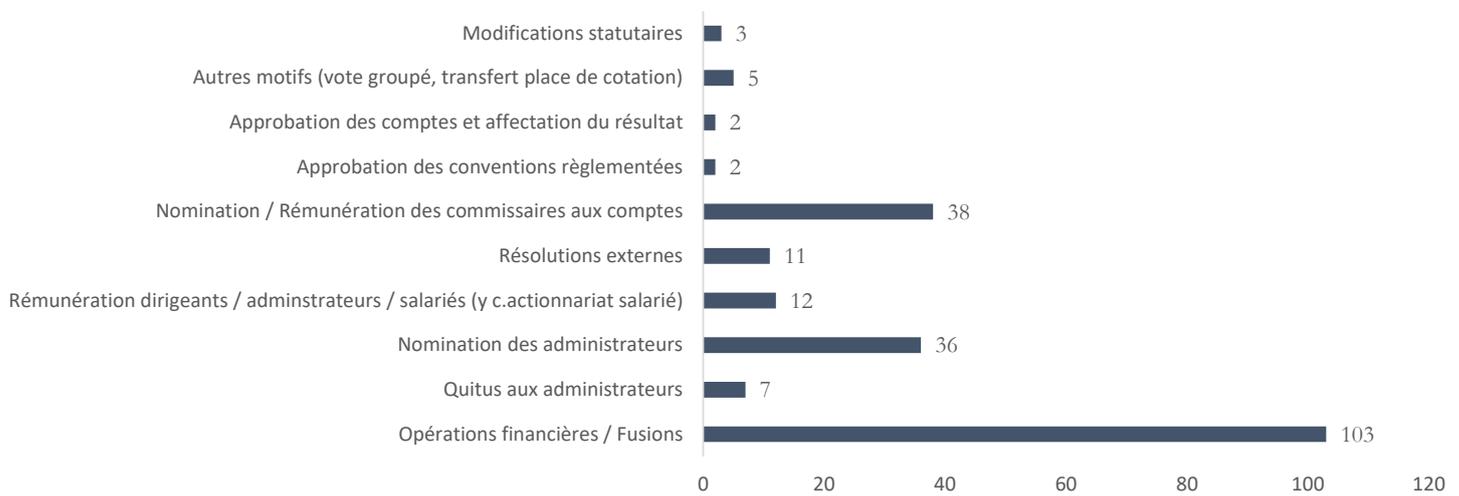
## PÉRIMÈTRE EFFECTIF EN 2021

Au total, Lazard Frères Gestion a voté à 101 assemblées générales, analysé 1865 résolutions et s'est opposé à 200 résolutions proposées soit dans 9,97% des cas et s'est abstenu pour 14 résolutions soit dans 0,75% des cas.

<b>Pour</b>	89,28%
<b>Contre</b>	9,97%
<b>Abstention</b>	0,75%

Répartition des votes d'opposition par catégorie de résolutions :

### Nombre de résolutions votées "Contre" (Périmètre + hors périmètre de vote)



# Cas de dérogation à la politique de vote



## CAS DANS LESQUELS LA SOCIÉTÉ DE GESTION A ESTIMÉ NE PAS POUVOIR RESPECTER LES PRINCIPES FIXÉS DANS SON DOCUMENT « POLITIQUE DE VOTE » :

En 2021, nous avons voté contrairement à notre politique de vote pour 15 résolutions, soit 0,80% du nombre total des résolutions analysées et votées. En termes de typologie de résolution, elles concernaient toutes des sociétés de petite ou moyenne capitalisation et portaient sur les trois catégories suivantes:

- la nomination d'administrateurs
- la rémunération
- les opérations financières/ fusions

Il arrive que pour ce type de société au caractère non standardisé, nous ne suivions pas notre politique en raison d'une logique de bonne gouvernance qui n'est pas applicable dans le cas de sociétés au capital non contrôlé. Dans certains cas, le fondateur de l'entreprise ou l'un de ses descendants préside le conseil d'administration et dirige l'entreprise. Il en est fréquemment l'actionnaire majoritaire a la légitimité nécessaire pour diriger et incarner l'entreprise.

Par exemple, nous avons voté favorablement à une résolution portant sur un le renouvellement de mandats pour une durée de plus de quatre ans. Notre politique de vote recommande de s'opposer à ce type de résolutions, afin de garder la possibilité de se prononcer régulièrement sur le mandat des administrateurs.

Dans ce cas précis, la nomination concernait le PDG et, actionnaire de référence du groupe. Nous avons jugé important que le PDG conserve son poste, d'autant que nous étions très satisfaits de sa gestion de l'entreprise. Cette résolution démontre l'importance que nous accordons à une gouvernance saine et efficace, allant de pair avec une performance financière et extra-financière de qualité.

# Engagement par le vote



## 1. RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

Lazard Frères Gestion est avant tout attentive à la performance financière des entreprises dans lesquelles elle investit. Cette performance ne peut être soutenable que dans une vision de long terme, associée à une gouvernance exemplaire de la société et à une forte responsabilité sociétale et environnementale. C'est dans ce cadre d'analyse que Lazard Frères Gestion joue pleinement son rôle d'actionnaire notamment au travers de l'exercice de ses droits de vote et du dialogue actionnarial.

En 2021, nous avons voté à 100 Assemblées Générales (AG) sur un périmètre de vote de 94 AG, soit un taux de participation de 89,3%. En accord avec notre politique de vote, nous nous engageons en faveur d'une bonne gouvernance et prêtons attention aux enjeux sociaux et environnementaux dans les résolutions proposées.

Le périmètre de vote s'applique aux actions de :

- Toutes les sociétés françaises dont les fonds gérés par Lazard Frères Gestion détiennent plus de 1% du capital
- Toutes les sociétés représentant plus de 0.2% du total des encours des OPC actions et diversifiés gérés par Lazard Frères Gestion



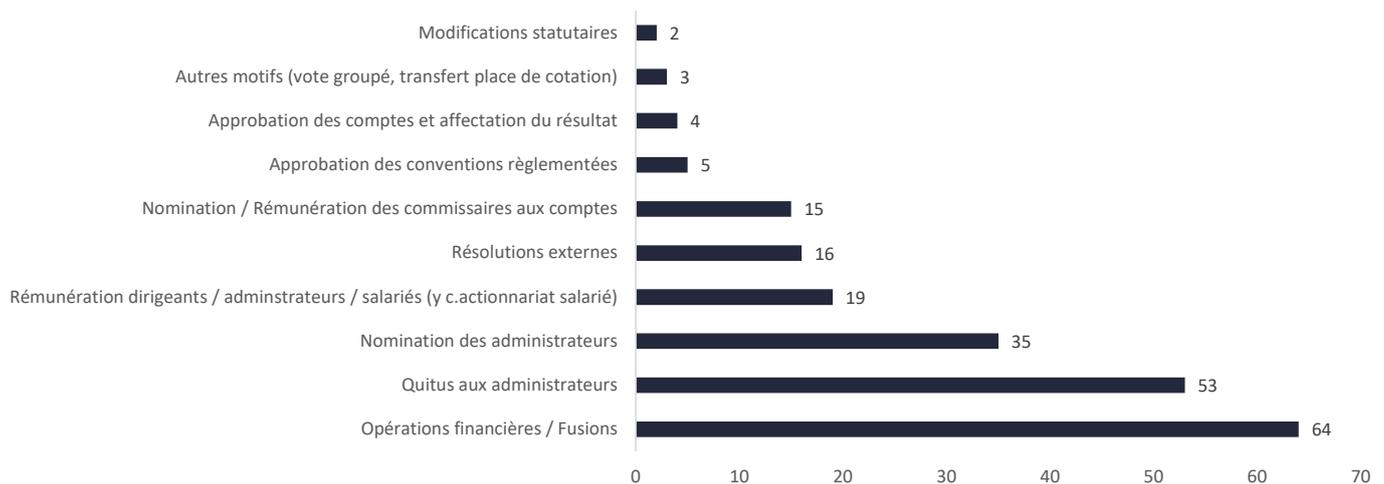
## 2. CHIFFRES CLÉ SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2021

### Répartition géographique

Pays	Nombre AG 2021	AG votées	Pourcentage
Allemagne	10	10	100%
Autriche	2	2	100%
Belgique	2	2	100%
Espagne	1	1	100%
Etats-Unis	8	4	50%
Finlande	3	3	100%
France	69	64	92%
Irlande	1	1	100%
Pays-Bas	10	10	100%
Royaume-Uni	2	2	100%
Suisse	4	1	25%
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>89,29%</b>

### Répartition des votes "Contre"

#### Nombre de résolutions votées "Contre" (Périmètre + hors périmètre de vote)



Un rapport dédié à l'exercice des droits de vote est disponible via le lien :

[http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionnariat\\_116.html](http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionnariat_116.html)

### 3. DIALOGUE EN AMONT AVEC LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'engagement actionnarial est essentiel dans notre démarche d'investisseur responsable. Il repose sur une politique de vote clairement détaillée qui constitue un cadre pour nos échanges avec les entreprises en amont des Assemblées Générales.

Les entreprises souhaitent de plus en plus entamer un dialogue avec leurs actionnaires minoritaires sur les résolutions qu'elles comptent soumettre en assemblée générale.

Ces rencontres sont l'occasion de mieux comprendre les motivations et la nature des projets de résolutions pour l'Assemblée Générale ainsi que d'expliquer notre politique de vote.

Le dialogue actionnarial est au cœur de notre évaluation de la Gouvernance des sociétés et prend une importance spécifique en amont des Assemblées Générales annuelles. Il s'inscrit aussi plus globalement dans notre philosophie d'engagement qui vise à influencer le comportement des entreprises. Par une plus grande sensibilisation aux bonnes pratiques, nous voulons les accompagner et les aider à progresser en continu.

#### Exemple d'engagement actionnarial

<b>Secteur</b>	Technologies
<b>Zone géographique</b>	Europe
<b>Capitalisation boursière</b>	Small Caps
<b>Thématique</b>	G : Cession d'un titre suite à un engagement pré-AG

Le groupe a annoncé parallèlement un projet (soumis à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 1er décembre) de « mise en œuvre de la faculté d'investissement du PDG dans les filiales du groupe » qui permettait à ce dernier de devenir d'ici 2026 propriétaire de 10% de chacun des trois actifs du groupe pour un montant inconnu, sur la foi de la valorisation établie par un expert indépendant.

Le groupe n'étant pas contrôlé, nous ne pouvions nous prononcer sur l'issue du vote concernant cette résolution lors de l'AG du 1er décembre, mais cette proposition nous semblait alors indéfendable. Elle s'ajoutait à un ensemble d'éléments démontrant la divergence des intérêts entre le management et les actionnaires minoritaires du groupe.

Nous avons signifié au PDG et au Directeur Administratif et Financier du groupe notre désaccord et communiqué les problèmes soulevés par cette proposition. Après un retour que nous n'avons pas jugé satisfaisant, nous avons cédé l'intégralité de la position.



# E/ Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

## NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION

### Les exclusions normatives

#### Les armes controversées

##### CONTEXTE

Il n'existe pas de définition universellement reconnue concernant les armes controversées et les points de vue diffèrent selon les pays, régions et institutions. Celles-ci s'entendent le plus généralement comme les armes qui frappent sans discrimination et sont disproportionnées dans leurs effets (dégâts excessifs sans commune mesure avec l'avantage militaire attendu). Afin de restreindre, voire de mettre définitivement un terme à la production et l'usage de ces armes, plusieurs normes et traités ont été mis en place au niveau international.

Les conventions et traités internationaux applicables à Lazard Frères Gestion sont :

- le **Traité d'Ottawa** (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) de 1997 qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et encourage leur destruction,
- la **Convention d'Oslo** (ou Convention sur les armes à sous-munitions) de 2008 qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de toutes les armes à sous-munitions définies comme telles.

De plus, Lazard Frères Gestion exclut les investissements dans les entreprises impliquées dans la mise au point et la fabrication d'armes biologiques, conformément à la **Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines** (CABT) de 1972 ainsi que la production d'armes chimiques, en application de la **Convention sur l'interdiction des armes chimiques** (CIAC) de 1993.

##### CHAMP D'APPLICATION

Notre politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la diffusion des armes prohibées par ces Conventions. Elle s'applique également aux émetteurs produisant et/ou diffusant des éléments essentiels à leur fabrication.

Son périmètre s'étend donc aux **armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel ainsi qu'aux armes biologiques et chimiques.**

Lazard Frères Gestion procède à une identification régulière des entreprises impliquées dans ces armements controversés. Sur la base des informations fournies par notre partenaire ISS-Ethix, une liste interne d'exclusions est établie et suivie par notre département de contrôle des Risques.

Les entreprises sont réparties au sein de deux catégories :

- Rouge | Implication confirmée
- Orange | Forte présomption d'implication

Les entreprises placées en catégorie « rouge » sont exclues des investissements de Lazard Frères Gestion, tandis que celles placées en catégorie « orange » demeurent dans le périmètre d'investissement.

Les critères suivants sont appliqués pour définir l'implication d'une société :

- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, la commercialisation des armes susmentionnées.
- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, la maintenance, la commercialisation d'un composant-clé et spécifique des armes susmentionnées.
- l'entreprise détient une participation supérieure à 20% dans une société impliquée dans une des activités citées ci-dessus.

## Violations du Pacte mondial des Nations Unies



### CONTEXTE

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG prête une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

En cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les entreprises sont placées sur liste d'exclusion<sup>1</sup>.

Les entreprises qui, face à une controverse de niveau sévère, ont pris des mesures correctrices susceptibles d'y remédier sont placées sur une liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est initié afin de décider de l'exclusion ou non de la société. En l'absence de réponse satisfaisante ou passé un délai de 6 mois, l'entreprise sera automatiquement inscrite sur la liste d'exclusion.

Dans le cas d'une controverse contestée par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur une liste de suivi. Elles font alors l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG qui donnent lieu à la rédaction d'une fiche spécifique synthétisant les principales conclusions de l'analyse. La liste est mise à jour semestriellement en fonction des nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion.

Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sera sortie des trois listes.

*1. Cette exclusion s'applique à l'ensemble des actifs gérés par Lazard Frères Gestion à l'exception de titres acquis avant 2022 pour le compte de clients privés et qui représentaient, au 31 décembre 2021, moins de 0,1% des encours totaux de la société de gestion.*



# Les exclusions sectorielles

## Tabac

### CONTEXTE

Chaque année, plus de 8 millions de personnes dans le monde meurent du tabac et de ses conséquences<sup>1</sup>. L'industrie du tabac, en particulier, fait l'objet de nombreuses controverses ESG en matière de travail des enfants dans les cultures du tabac, de transparence sur la composition des produits ou encore de déforestation.

Par conséquent, en 2003, près de 180 pays ont adopté la **Convention-Cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac**, dont le but est de réduire drastiquement la consommation d'ici 2025, grâce à de nouvelles réglementations et taxes.



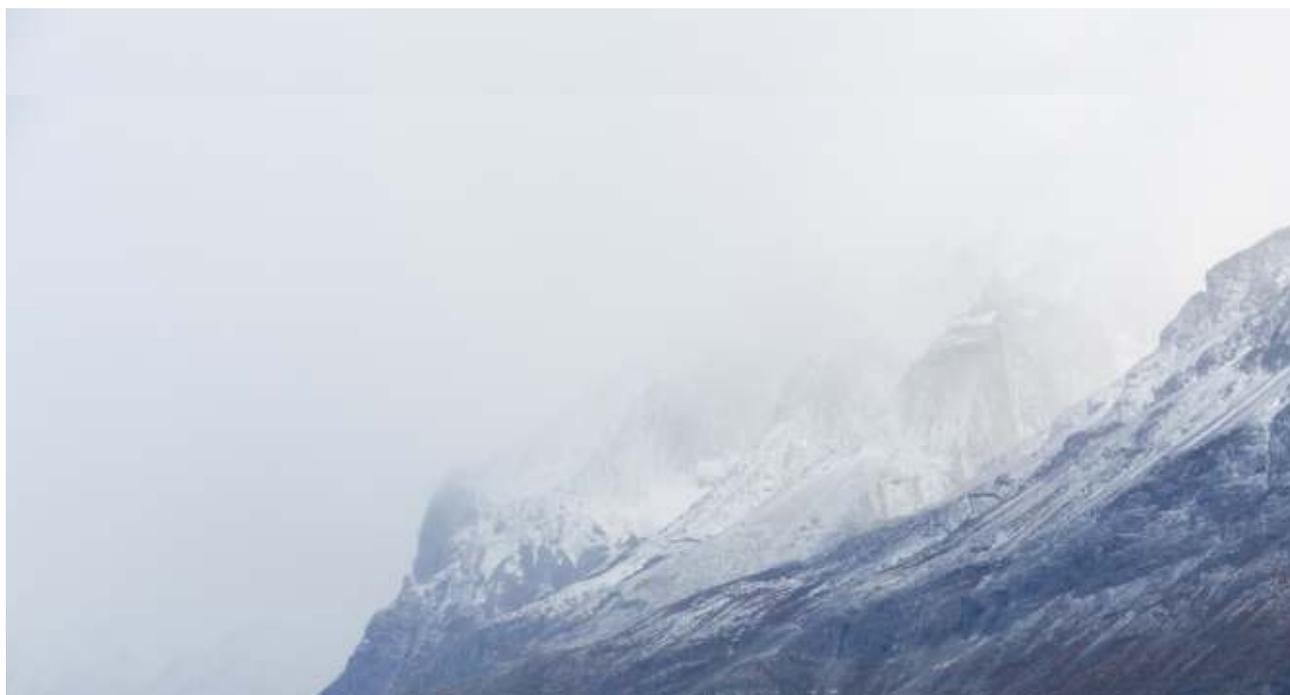
### CHAMP D'APPLICATION

En réponse à ces enjeux ESG majeurs, Lazard Frères Gestion a choisi de mettre en place une **politique d'exclusion du tabac**.

À compter du 15 octobre 2020, Lazard Frères Gestion n'investira plus dans les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.

Notre politique ne concerne pas les entreprises indirectement impliquées dans l'industrie du tabac via des produits et/ou services secondaires (ex : fournisseurs d'emballages, compagnies aériennes, services de vente aéroportuaires), leur activité n'étant pas exclusivement tournée vers le tabac.

1. Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2020  
(<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>)





## Charbon



### CONTEXTE

Dans le cadre de sa **Politique climat**, Lazard Frères Gestion a défini en 2020 une **stratégie visant une sortie du charbon d'ici 2030**.

Elle vise à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction de la pollution humaine, tout en tenant compte des risques financiers liés au délaissement d'actifs concernés par la transition énergétique.

En effet, la combustion de charbon thermique demeure la principale source du réchauffement climatique, représentant plus de 29% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines et plus de 40% des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) d'origine anthropique en 2019 selon l'Agence Internationale de l'Énergie<sup>1</sup>. Sa réduction sera, par conséquent, une des mesures les plus efficaces pour parvenir à limiter la hausse des températures.



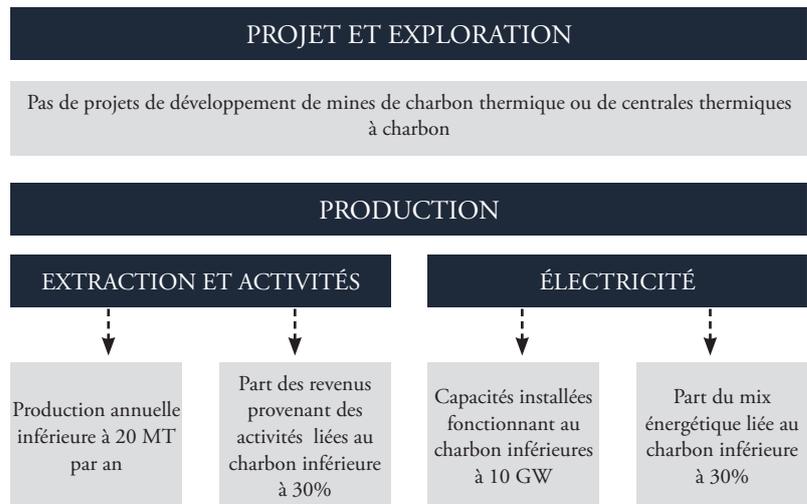
Lazard Frères Gestion se réserve le droit de mettre à jour les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) utilisée pour l'exclusion du charbon thermique. Dans ce cadre, certaines entreprises mentionnées dans la liste peuvent être réintégrées à notre univers investissable si les dernières données disponibles indiquent le respect des seuils énoncés. À l'inverse, si les gestionnaires ou les spécialistes ESG de Lazard Frères Gestion prennent connaissance du dépassement de ces seuils par une entreprise en portefeuille, cette position sera cédée dans un délai de trois mois.

1. <https://www.iea.org/reports/coal-2019>

### CHAMP D'APPLICATION

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 30% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 30% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.



De plus, en cohérence avec sa démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises, Lazard Frères Gestion considère que les obligations vertes (*Green Bonds*) ou les instruments de type *Sustainability-Linked Bonds* (SLB) avec un indicateur de performance (KPI) lié principalement à un objectif environnemental (exemple: réduction des émissions carbone) sont éligibles à ses investissements, quel qu'en soit l'émetteur.

# 5 Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles



Le taux de couverture est calculé par rapport aux encours hors liquidités et OPC externes.

Afin de pouvoir satisfaire à l'obligation de publications des données d'alignement Taxonomie pour ses investissements, Lazard Frères Gestion utilise l'estimation fournie par le fournisseur de données MSCI, en attendant de pouvoir obtenir directement les informations auprès des entreprises émettrices soumises à la réglementation NFRD (Non Financial Reporting Directive) à partir de 2024 sur les données d'alignement.

<b>Encours hors liquidités et OPC externes</b>	32 Md €	
		Taux de couverture
<b>Encours LFG alignés à la Taxonomie européenne</b>	2,8% 0,89Md€	82,34%
<b>Exposition au secteur des combustibles fossiles</b>	3,6% 1,2Md€	88,42%



# Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique



## Objectifs



Lors de la **COP 21 en 2015**, 196 pays ont signé l'**Accord de Paris** pour limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel. Pour concrétiser cet objectif de température à long terme, les pays visent à atteindre le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici 2050.

La déclinaison de l'**objectif de neutralité climatique en 2050** de l'Union européenne se matérialise dans le **Pacte vert pour l'Europe**, présenté en décembre 2019. Il suppose des investissements massifs, aussi bien de la part du secteur public de l'UE ou des États membres que du secteur privé. Afin de susciter et de faciliter les investissements publics et privés nécessaires à la transition vers une économie climatiquement neutre, verte, compétitive et inclusive, l'UE publie en juillet 2021 sa **stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable**, actualisation de son Plan d'action pour financer la croissance durable de mars 2018.

Plusieurs réglementations européennes ont ainsi vu le jour pour encadrer l'investissement durable et chercher à développer un cadre d'ensemble très précis. Leur but est de permettre aux acteurs des marchés financiers d'aligner plus facilement leurs stratégies d'investissement sur les objectifs climatiques et sociaux de l'UE. Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (**SFDR**), qui régit à l'échelle européenne l'information extra-financière publiée par les investisseurs, en est l'un des piliers.

En France, l'**Article 29 de la Loi Energie-Climat** articule le droit européen et les spécificités nationales. Les acteurs de marché français doivent ainsi publier une **stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris**.

Chez Lazard Frères Gestion, en accord avec notre politique climat, nous intégrons une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'analyse, en tenant compte de facteurs environnementaux et, notamment, des émissions de gaz à effet de serre dans notre grille ESG interne. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire MSCI, nous sommes en mesure d'évaluer les expositions carbone des portefeuilles gérés et de mesurer leur alignement avec l'objectif 2°C fixé par l'Accord de Paris.

Pour formaliser notre présente stratégie d'alignement à l'Accord de Paris, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Notamment, nous avons l'**objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C en 2050**.

## OBJECTIFS DE COURT TERME (2022 - 2023)

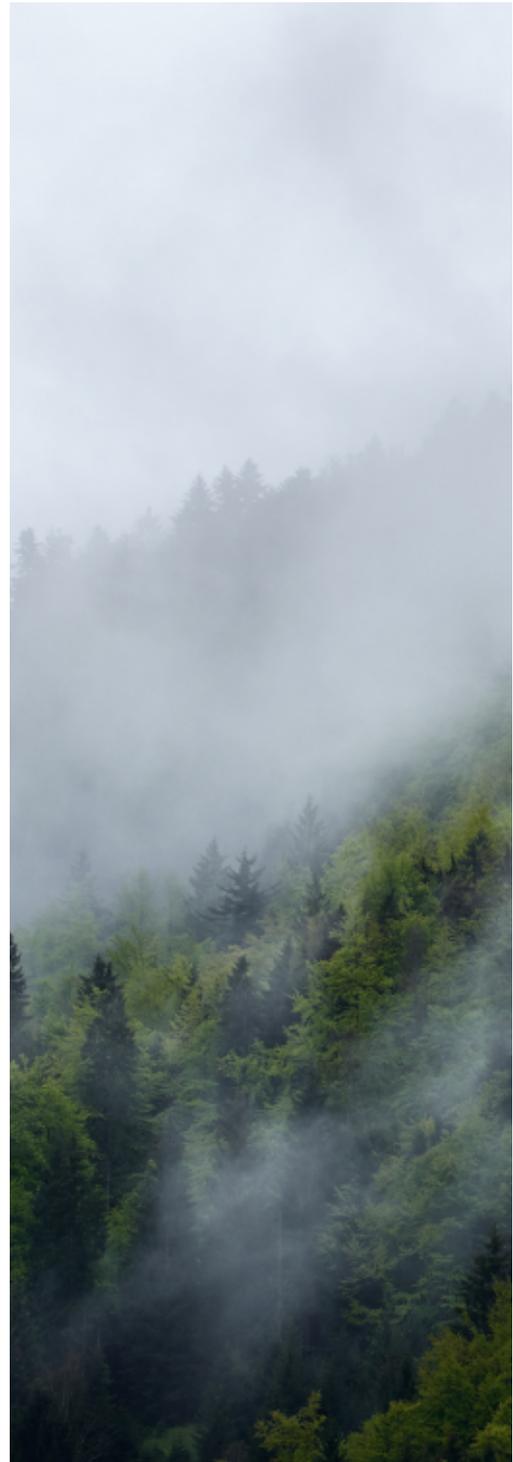
- Mettre à disposition de chaque analyste-gestionnaire les indicateurs d'alignement
- Former les équipes de gestion sur l'intégration de la donnée alignement dans la gestion
- Mettre à jour trimestriellement une liste des entreprises alignées par univers d'investissement
- Engager un dialogue avec les 10 entreprises investies pour lesquelles l'indicateur de température est le plus élevé
- Engager un dialogue avec les 10 entreprises qui représentent la plus grande contribution au réchauffement imputables à nos investissements selon l'indicateur température
- Soutenir les résolutions sur le climat dans le cadre de la politique de vote aux Assemblées générales
- Rendre publics nos niveaux d'alignement consolidés sur chaque classe d'actifs
- Rédiger une stratégie de désinvestissement des énergies fossiles pour les fonds ISR

## OBJECTIFS DE MOYEN TERME (2024 - 2030)

- Rendre publics nos niveaux d'alignement au niveau de chaque fonds ISR
- Limiter (voire exclure) les émetteurs dont le niveau de température est supérieur à 5°C
- Accompagner les entreprises et projets dans lesquels nous investissons vers une trajectoire d'alignement d'ici 2050 via de l'engagement
- 100% de nos fonds ouverts inférieurs à 2°C (+/- 10%)
- 100% des entreprises investies ont un objectif climat
- Rejoindre la « Net Zero Asset Manager initiative »

## OBJECTIFS DE LONG TERME (2030 ET AU-DELÀ)

- Rendre publics nos niveaux d'alignement pour tous les fonds
- Aligner tous les fonds sur l'Accord de Paris
- 100% des entreprises investies ont une trajectoire de décarbonation / un alignement 2°C validé



# B / Méthodologie utilisée

Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite fournie par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux.

Nous avons constitué un portefeuille représentatif de la société de gestion, hors liquidités et OPC externes. Le calcul de température couvre ainsi 83,8% des encours de Lazard Frères Gestion, 78,3% de notre gestion actions et 84,5% de notre gestion obligataire.

L'augmentation implicite de la température d'un portefeuille mesure, dans l'ensemble, l'alignement de la température d'un portefeuille (en °C) pour maintenir la hausse de la température mondiale à 2°C d'ici 2100. Le calcul utilise une approche budgétaire agrégée qui compare la somme des émissions de carbone financées à la somme des émissions de carbone des entreprises en portefeuille (scope 1, 2 et 3). Cela fournit une estimation du dépassement éventuel au budget carbone du portefeuille.

Le dépassement ou la sous-estimation des émissions de carbone totales du portefeuille est ensuite converti en un degré d'augmentation de la température à l'aide de l'approche de ratio scientifique de la réponse climatique transitoire aux émissions de carbone cumulatives (TCRE). La base d'allocation utilisée pour définir la participation financée d'un portefeuille est la valeur d'entreprise avec trésorerie (EVIC), afin de permettre l'analyse des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

## RÉPONSE CLIMATIQUE TRANSITOIRE AUX ÉMISSIONS CUMULATIVES CARBONE (TCRE)

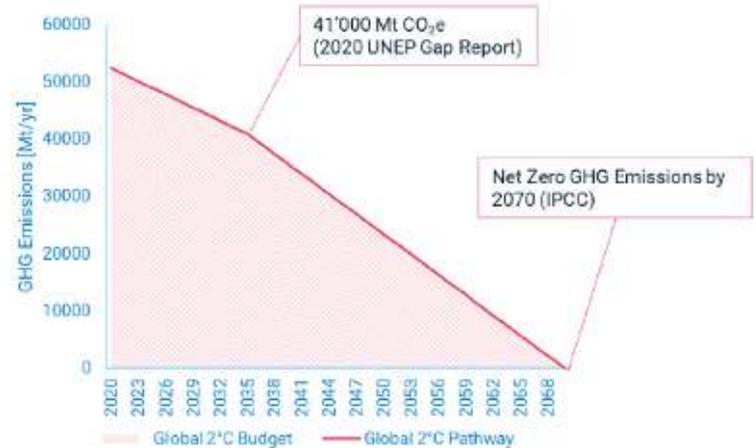
La réponse climatique transitoire aux émissions de carbone cumulées (TCRE) a été établie par le GIEC et fournit une relation qui relie chaque unité supplémentaire d'émissions émises au-delà du budget carbone mondial restant disponible de 2°C à des degrés de réchauffement supplémentaire. Nous utilisons un facteur TCRE de 0,000545 °C de réchauffement par GtCO<sub>2</sub>. En d'autres termes, pour chaque GtCO<sub>2</sub> dépassant le bilan carbone global de 2°C, nous pouvons nous attendre à un réchauffement supplémentaire d'environ 0,000545 °C au-dessus de 2 °C.

Cette relation est utilisée dans la méthodologie de l'augmentation implicite de la température pour convertir l'écart au budget carbone alloué d'une entreprise ou d'un portefeuille en un degré.

L'horizon de temps retenu pour l'estimation du budget carbone est de 2°C en 2100. Les émissions projetées des entreprises sont nettes zéro en 2070, conformément au rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C<sup>1</sup>.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C fournit un ensemble de voies d'atténuation basées sur différents scénarios socio-économiques, la consommation d'énergie projetée et l'utilisation de technologies de captage et stockage du dioxyde de carbone. Le calcul de l'augmentation implicite de température fourni par MSCI est basé sur une unique trajectoire mondiale définie en combinant des considérations budgétaires mondiales avec les niveaux d'émission mondiaux de 2°C, tels que définis dans le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et une hypothèse zéro émission d'ici 2070 pour limiter le réchauffement à 2°C, comme présenté dans le rapport spécial du GIEC sur 1,5 °C. Cette trajectoire mondiale, illustrée ci-dessous, est ensuite utilisée pour allouer un budget carbone de 2 °C aux entreprises.

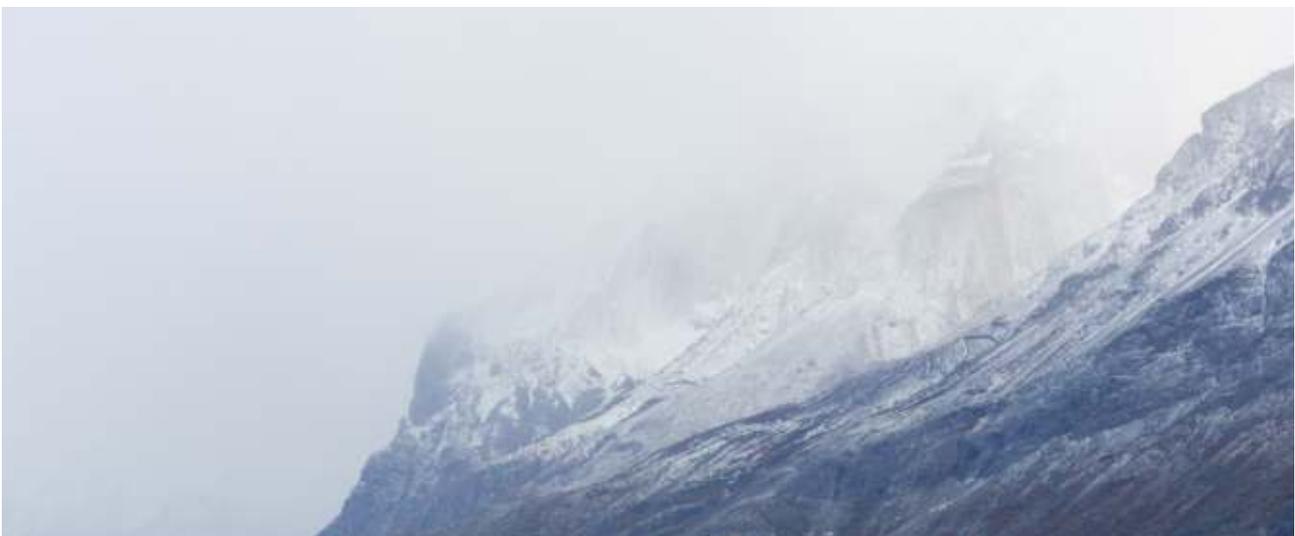
**Exhibit 3: Global 2°C pathway based on a net zero assumption by 2070 and global emission levels as defined in the 2020 UNEP Gap report.**



Source: MSCI ESG Research.

La méthodologie MSCI se base sur plusieurs hypothèses et estimations. Au niveau global, une estimation centrale concerne le budget carbone global, soit la quantité de carbone émise dans l'atmosphère qui conduit à un réchauffement de 2°C. Il est estimé au 01/01/2020 à 1551 GtCO<sub>2</sub>, d'après le budget carbone restant estimé au 01/01/2018 dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C. Pour calculer le budget au 01/01/2022, les émissions 2018 et 2019 ont été soustraites. Au niveau émetteur, la méthodologie prend en compte les objectifs de réduction des émissions fixés par l'entreprise et fait l'hypothèse que ces objectifs seront atteints. Cette hypothèse particulièrement forte pourrait conduire à des modifications significatives de la température d'une entreprise en cas de changement des objectifs fixés. De plus, la non-atteinte des objectifs conduirait donc à un indicateur reflétant mal l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.

1. Selon le rapport spécial du GIEC sur 1,5°C, les émissions nettes zéro doivent être atteintes vers 2070 pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C ([https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf)).



Pour chaque entreprise, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont projetées par périmètre (scopes). Les émissions de scopes 1 et 2 utilisées sont les émissions publiées lorsque celles-ci sont disponibles, complétées par des émissions estimées lorsque l'entreprise ne mesure pas ses émissions. Les émissions de Scope 3 sont estimées afin de diminuer le double comptage. Enfin, les budgets carbone 2°C par scope sont agrégés pour obtenir un budget carbone global pour l'entreprise.

Pour aboutir à une estimation prospective comparable entre entreprises, MSCI ESG Research a développé une approche pour analyser les objectifs de réduction des émissions déclarés par les entreprises. Si l'entreprise a déclaré un objectif de réduction des émissions couvrant le scope en question, une réduction normalisée est appliquée au niveau d'émissions actuel pour ce champ d'application. Après l'année cible, les émissions sont supposées constantes. Si l'entreprise n'a pas d'objectif déclaré de réduction des émissions, un taux de croissance de 1%<sup>2</sup> est appliqué. La méthodologie fournit une évaluation par scope de GES et permet de projeter les émissions absolues d'une entreprise, en supposant que l'objectif est pleinement atteint.

*2. Pourcentage défini d'après le taux de croissance moyen des émissions évalué dans le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (<https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>) ajusté pour tenir compte du PIB sur la base des données de la Banque mondiale.*

## UNE GRANULARITÉ SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Le budget carbone de 2°C Scope 1 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget national et sectoriel et d'une ventilation des revenus en utilisant comme indicateur de la juste part des quotas. Les budgets des pays et des secteurs sont informés par les CDN (Contributions déterminées au niveau national) des pays. Le budget carbone de 2°C Scope 2 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget sectoriel (basé sur le GICS® ou équivalent) et d'une utilisation des revenus comme indicateur de la juste part des quotas. Le budget carbone de 2°C Scope 3 de chaque entreprise est alloué sur la base d'un budget global et d'une utilisation des revenus comme indicateur de la juste part des quotas.

## C Résultats ITR 31/12/2021

- Température Lazard Frères Gestion : 2,53°C
- Taux de couverture : 83,6%.

Le taux de couverture est calculé sur les encours hors liquidités et OPC externes.

Les résultats de l'indicateur de température pour les fonds de plus de 500 M€ seront disponibles sur les rapports annuels des fonds (voir par fonds sur le site internet : [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds\\_71.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html))

## D Fonds indiciels

Lazard Frères Gestion ne gère pas de fonds indiciels.



## Mise en perspective de l'indicateur température avec les autres indicateurs suivis



Ce nouvel indicateur, agrégé au niveau des fonds et de la société de gestion, présente l'avantage d'être un indicateur parlant pour évaluer l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris. Facilement fiable aux enjeux globaux, il fait en effet le lien entre les entreprises, les portefeuilles et la science climatique.

Toutefois, notre intégration des principes de l'ESG ne se limite à la prise en compte de la température. En effet, il est important de ne pas uniquement évaluer la performance environnementale d'une entreprise sur son ITR. Une entreprise fortement émettrice peut éventuellement avoir un ITR bas si les objectifs de réduction qu'elle s'est fixés sont ambitieux. Mais leur réalisation n'est pas certaine, et ce n'est pas avant plusieurs années que l'écart de ses performances à ses objectifs pourra être visible. C'est pourquoi nos analystes-gestionnaires prêtent particulièrement attention à un ensemble de critères, jugés matériels grâce à notre table de matérialité. Ces critères se retrouvent dans notre grille ESG propriétaire, qui comprend plus d'une vingtaine d'indicateurs matériels, et prend en compte les principales incidences négatives (PAI).

Pour plus d'informations sur notre analyse ESG, consulter notre approche ESG :

[https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR\\_112.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_112.html)



## Lien avec la politique climat



Ce rapport marque l'amorce de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris de Lazard Frères Gestion, validée par le Comité exécutif en 2022. A ce titre, la société de gestion s'engage à communiquer sur les changements qui interviendraient dans la mise en œuvre des objectifs définis précédemment. Le Comité exécutif de Lazard Frères Gestion sera informé au moins annuellement du suivi des avancées conduisant à la réalisation de ces objectifs.

Déjà, dans le cadre de sa Politique climat, Lazard Frères Gestion a défini en 2020 une stratégie pour une sortie du charbon d'ici 2030. Elle vise à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction de la pollution humaine, tout en tenant compte des risques financiers liés au délaissement d'actifs concernés par la transition énergétique. En effet, la combustion de charbon thermique demeure la principale source du réchauffement climatique, représentant plus de 29% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines et plus de 40% des émissions de dioxyde de carbone (CO2) d'origine anthropique en 2019 selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Sa réduction sera, par conséquent, une des mesures les plus efficaces pour parvenir à limiter la hausse des températures.

### Champ d'application

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 30% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 30% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

Nous ne disposons pas à ce jour d'une politique de sortie des hydrocarbures.

Pour plus d'informations sur notre politique d'exclusion relative au charbon thermique, veuillez consulter la page 44.

## G Actions de suivi

Cette section sera complétée lors de la mise à jour annuelle du présent rapport.

## H Mises à jour

Cette section sera complétée lors de la mise à jour annuelle du présent rapport.

# 7 Stratégie Biodiversité



La préservation de la biodiversité est un enjeu mondial majeur sur lequel l'ensemble des acteurs du monde d'aujourd'hui ont un rôle à jouer. Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court, moyen et long terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité.

## OBJECTIFS DE COURT TERME (2022 - 2023)

- Signer l'appel du Finance for Biodiversity Pledge
- Participer à la Task Force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD)
- Intégrer des critères de biodiversité dans les grilles internes d'analyse ESG (données Moody's ESG et CDP)
- Publier les indicateurs biodiversité et les limites de la méthode
- Engager avec les 10 moins bonnes entreprises sur notre score biodiversité
- Engager avec les 10 entreprises représentant notre plus grande exposition sur notre score biodiversité
- Ajouter un engagement lié à la biodiversité dans notre politique de vote

## OBJECTIFS DE MOYEN TERME (2024 - 2030)

- Faire le lien entre nos indicateurs de suivi de la biodiversité et l'objectif de « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes » de la Taxonomie européenne
- Diminuer, grâce à l'engagement, la part d'entreprises sans objectifs liés à la biodiversité
- Augmenter la part d'investissements dans des secteurs à fort impact positif sur la biodiversité
- Lancer un fonds sur la thématique Biodiversité
- Sensibiliser les équipes Lazard Frères Gestion et les clients aux enjeux de biodiversité
- Réfléter nos engagements dans la stratégie RSE : réduire la consommation évitable et éliminer le plastique à usage unique

## OBJECTIFS DE LONG TERME (2030 ET AU-DELÀ)

- Conduire tous nos investissements à une politique Zéro Déforestation
- Augmenter l'efficacité en eau de nos investissements, en particulier dans les zones de stress hydrique
- Les entreprises investies (pour lesquelles la biodiversité est matérielle) doivent avoir une trajectoire d'alignement biodiversité validée
- Fournir aux clients une gamme de produits ciblés pour répondre aux enjeux de la biodiversité

## MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Lazard Frères Gestion utilise l'indicateur d'empreinte biodiversité de Moody's ESG Solutions pour mesurer les principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Les activités économiques des entreprises sont intrinsèquement liées à la nature, pouvant avoir un impact négatif sur celle-ci ou en être dépendante. La gouvernance de l'entreprise et ses pratiques peut exacerber ou alléger cette éventuelle pression ou dépendance des activités de l'entreprise sur son environnement naturel. L'indicateur couvre donc trois dimensions : Impact, Dépendance, Gouvernance.

Impact	Dépendance	Gouvernance
Les impacts des sociétés sur la biodiversité et le capital naturel.	La dépendance des entreprises à l'égard du capital naturel et des services écosystémiques pour générer des revenus.	Les pratiques des entreprises pour préserver les zones naturelles et réduire la perte de biodiversité.
Évalué tout au long de la chaîne de valeur, y compris la chaîne d'approvisionnement, les opérations et les productions.		

L'évaluation de ces dimensions s'appuie sur des cadres scientifiques établis.

Pour « Impact », le cadre Moody's ESG Solutions s'appuie sur l'IPBES, qui a identifié cinq principaux facteurs de perte de biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et l'invasion d'espèces exotiques. Pour « Dépendance », le cadre tire parti des modèles de l'industrie pour comprendre dans quelle mesure une entreprise dépend de la nature. Enfin, la dimension « Gouvernance » mesure le niveau d'engagement dans les initiatives de conservation et l'ampleur des efforts des entreprises pour réduire la perte d'espèces et de biodiversité tout au long de leur chaîne de valeur.

Par exemple, dans le cadre de la composante « Gouvernance », pour évaluer le leadership d'une entreprise sur ses engagements en matière de biodiversité et leur mise en œuvre, les actions des entreprises sont comparées aux meilleures pratiques définies dans les normes internationales et les textes de référence. Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) et de l'Agenda 21 des Nations Unies.

L'évaluation comprend les trois piliers et indicateurs suivants à pondération égale :

- Le leadership de l'entreprise : l'exhaustivité des engagements pertinents en matière de biodiversité
- La mise en œuvre par l'entreprise de mesures pour faire face aux risques liés à la biodiversité : inclure les processus en place au niveau de la direction et au niveau du site, leur couverture et la portée géographique de la mise en œuvre
- Les résultats obtenus par l'entreprise : y compris les indicateurs clés de performance (KPI) publiés, les commentaires des parties prenantes et les analyses de controverse.

Ces indicateurs font partie d'une évaluation plus large de la protection de la biodiversité d'une entreprise, qui est basée sur les publications des entreprises, leurs réponses aux questionnaires Moody's ESG Solutions et d'autres informations accessibles au public.

Le score de protection de la biodiversité d'une entreprise est la moyenne de ses scores dans les trois piliers et varie de 0 à 100, 100 représentant le meilleur score possible.

Score Biodiversité			
Encours hors liquidités et OPC externes		32 Md €	
	Score Biodiversité (/100)	Taux de couverture	Taux noté
Score Biodiversité Lazard Frères Gestion	55,8	28,9%	24,0%

# 8

## Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques



### POLITIQUE D'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Dans un monde marqué par les incertitudes, Lazard Frères Gestion souhaite offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective de long terme. Notre processus d'investissement prend la forme d'une gestion active et met en avant une sélection de titres exigeante pour optimiser le couple rendement risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres ESG.

Notre approche de prise en compte des risques de durabilité et d'incidence négative sur la durabilité repose sur 5 piliers :

- L'analyse ESG
- L'intégration dans les gestions
- Les exclusions
- Le suivi des controverses
- Le dialogue, le vote et l'engagement

Nous déclinons cette approche selon trois catégories différentes d'OPC :

- Les OPC conformes à l'article 6
- Les OPC conformes à l'article 8
- Les OPC conformes à l'article 8 et labellisés ISR\*

*\*Label décerné par le Ministère des Finances et des Comptes publics en France. Pour plus de détail sur la méthodologie se référer au site Internet : [www.lelabel.isr.fr](http://www.lelabel.isr.fr).*

Pour plus d'informations, voir notre politique d'intégration des risques :  
[https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Documents\\_118.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Documents_118.html)

Cette section sera complétée avant entrée en vigueur des dispositions applicables de l'article 29 au 1er janvier 2023.

# 9 Plan d'amélioration continue



Cette section sera complétée avant entrée en vigueur des dispositions applicables de l'article 29 au 1er janvier 2023.